



## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)  
Service des assemblées et des affaires juridiques

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 15 novembre 2023, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi 9 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### Les membres présents :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**  
M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

#### Les membres excusés :

M. CHATAUD (donne procuration à M. DUBUS), Mme ARRON (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme DUVERGER), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme NGANDE (donne procuration à Mme THEOPHILE à partir de 22h44 ), M.SY (donne procuration à M. MAILLER), Mme KEITA-GASSAMA (donne procuration à M. FAUTRE),

HÔTEL DE VILLE – 14 RUE LOUIS TALAMONI – 94107 – CHAMPIGNY-SUR-MARNE – TEL. 01 45 16 40 00

**La séance est ouverte à 20 h 30.**

### **Désignation du secrétaire de séance**

#### **Monsieur le Maire**

« Chers collègues, je vais vous demander de prendre place, nous allons démarrer notre séance du Conseil municipal. Je salue la présence du public, et nous allons pouvoir démarrer. Donc la séance est ouverte. Pour commencer, il me revient de désigner un secrétaire de séance. Je propose Sabrina ABCHICHE. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc Sabrina est notre secrétaire de séance pour ce Conseil.

Avant d'adopter le procès-verbal du dernier Conseil municipal, je donne lecture des procurations : Alain CHATAUD a donné procuration à Philippe DUBUS, Philippe BOULAY à Aurore THIROUX, Mylène BÉNOLIEL à Raymonde DUVERGER, Didière DONATIEN à Tatiana SAUSSEREAU, David SLIMOVICI à Delphine BERTRAND, Christine ARRON à Catherine MUSSOTTE-GUEDJ et Monsieur SY à Monsieur MAILLER. Il y a d'autres procurations ? Non ? Il n'y en a pas. Parfait. »

### **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 septembre 2023**

#### **Monsieur le Maire**

« On va adopter le procès-verbal de la séance précédente, donc du 27 septembre. Est-ce qu'il y a des remarques sur le procès-verbal ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Le procès-verbal est donc adopté. »

### **Communications et informations diverses**

#### **Monsieur le Maire**

« Alors ensuite, une petite information avant de passer à la liste des décisions. Madame MASMOUDI-LAJNEF, vous nous avez fait parvenir un mail pour nous dire que vous avez été victime d'un courrier malveillant suite à votre dernière tribune, et vous avez précisé : "Je n'ai pas été menacée, mais insultée, et je vous informe que j'ai déposé une plainte au commissariat." C'est exact ? »

#### **Mme MASMOUDI-LAJNEF**

« Oui, tout à fait. »

#### **Monsieur le Maire**

« Écoutez, en fonction de la nature de ce qui était porté contre vous, n'hésitez pas. On peut tout à fait vous accorder une protection fonctionnelle, si cela est nécessaire. Après, si vous estimez qu'une insulte n'est pas si dramatique que cela, c'est à vous à voir, c'est à vous de le définir. En tout cas, vous pouvez me saisir pour cela, si besoin est, parce que, quelles que soient les positions que l'on peut prendre, je pourrais en prendre d'ailleurs sur cette tribune, il n'en reste pas moins qu'il y a une liberté d'expression de l'ensemble des élus, quels qu'ils soient, qui doit être pleinement respectée. »

## Liste des décisions prises par monsieur le maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales

### **DEC23- 519 du 4 septembre 2023**

Défense de la Commune : Retrait de la décision n°DEC23-300 du 10 mai 2023 portant exercice du droit de préemption urbain

### **DEC23- 520 du 14 septembre 2023**

Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la mise en vente par M. et Mme GOEURY de la parcelle cadastrée section Z n°72 sise à Champigny-sur-Marne 31 rue Albert Thomas

### **DEC23- 521 du 19 septembre 2023**

Demande d'attribution de subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre du bouclier de sécurité "Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics

### **DEC23- 522 du 19 septembre 2023**

Revalorisation des quotients familiaux et de la tarification des prestations Correction et harmonisation du montant de la part fixe et de tarifs

### **DEC23- 523 du 25 septembre 2023**

Modification de la régie de recette " vacances familiales" auprès du service Vacances

### **DEC23- 524 du 9 octobre 2023**

Mise à disposition du domaine public communal, à titre gracieux temporaire et précaire au profit de la librairie "L'instant Lire" pour y procéder à des ventes d'ouvrages, à l'occasion des rencontres, du public campinois avec des auteurs, animées par les médiathèques de la Commune durant la saison culturelle 2023-2024

### **DEC23- 525 du 9 octobre 2023**

Mise à disposition de matériel à titre gratuit dans le cadre d'ateliers artistiques et numériques en partenariat avec la médiathèque Jean-Jacques Rousseau

### **DEC23- 526 du 9 octobre 2023**

Demande d'attribution de subvention auprès du Conseil Départemental du Val-de-Marne au titre du "Plan 50 000 arbres" pour le projet d'arboretum pédagogique

### **DEC23- 527 du 9 octobre 2023**

Demande d'attribution de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fond Métropolitain de l'Innovation et du Numérique pour le projet de "Changement du logiciel métier des médiathèques et acquisition d'un logiciel de gestion des espaces publics numériques"

### **DEC23- 528 du 9 octobre 2023**

Reprises administratives des concessions funéraires non renouvelées dans le cimetière nouveau du centre

### **DEC23- 529 du 9 octobre 2023**

Reprises administratives des concessions funéraires non renouvelées dans l'ancien cimetière du centre

**DEC23-530 à DEC23-577 DU 11 octobre 2023**

Demande d'achat d'une case de columbarium funéraire familiale

Demande d'achat d'une concession funéraire individuelle

Demande d'achat d'une concession funéraire familiale

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle

Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

**MARCHES PUBLICS**

**Marché n°23A032**

Réaménagement du stade Léon Duprat et construction de vestiaires - lot n°1 Gros œuvre / Charpente / Murs et façades / ossature bois / Etanchéité-couverture / Bardage pour un montant de 1 866 000 euros TTC

**Marché n°23A033 du 23 août 2023**

Réaménagement du stade Léon Duprat et construction de vestiaires - lot n°2 Menuiseries Extérieures / Métallerie pour un montant de 174 207,80 euros TTC

**Marché n°23A034**

Réaménagement du stade Léon Duprat et construction de vestiaires - lot n°3 Cloisons / doublage / plafond / menuiseries intérieures / sols scellés / carrelage / peinture pour un montant de 406 862,50 euros TTC

**Marché n°23A035**

Réaménagement du stade Léon Duprat et construction de vestiaires - lot n°4 CVC / Plomberie pour un montant de 330 545,99 euros TTC

**Marché n°23A036**

Réaménagement du stade Léon Duprat et construction de vestiaires - lot n°5 Electricité (courants forts et Courants faibles) pour un montant de 280 268,53euros TTC

**Marché n°23A037**

Réaménagement du stade Léon Duprat et construction de vestiaires - lot n°6 VRD / Aménagements extérieures / sols et terrains sportifs pour un montant de 1 569 190 euros TTC

**Marché n°23A139**

Contrat de location de véhicule sans chauffeur (car), signé par le service Parc Auto, pour un montant de 15 600 euros TTC

**Marché n°23A140** Contrat de location de véhicule sans chauffeur (car), pour un montant de 3  
250 euros HT

**Marché n°23A156**

Contrat de maintenance de matériels informatiques pour un montant de 20 300,74 euros TTC

**Marché n°23A161**

Contrat de cession dans le cadre des spectacle Cour et Jardins avec l'association SF Compagnie pour le spectacle « Une étape du tour de France » pour un montant de 1 590.80 euros TTC

**Marché n°23A 162**

AMO intervenant pour le marché de désamiantage par la société Anteagroup pour un montant de 9 480 euros HT

**Marché n°23A164**

Création d'une installation climatique pompe à chaleur AIRAIR réversible de marque DAIKIN par la SARL R'FLO CLIMATISATION pour un montant de 17 202,14 euros TTC

**Marché n°23A165**

Contrat de cession dans le cadre des spectacle, Cour et Jardins avec la société C'Mouvoir pour le spectacle « What's love » pour un montant de 2 500 euros TTC

**Marché n°23A166**

Convention avec l'association Festi'Val de Marne dans le cadre du festival 'De Marne pour le spectacle « Louis Chedid et Yvan Cassar » pour un montant de 6 850 euros TTC

**Marché n°23A178**

Contrat de maintenance applicative du site internet de ville avec la société Blootips pour un montant de 1 922,40 euros TTC

**Marché n°23A179**

Contrat de cession dans le cadre des spectacle Cour et Jardins avec la SAS Atelier théâtre actuel pour le spectacle « La machine de Turing » pour un montant de 8 862 euros TTC

**Marché n°23A180**

Convention avec l'association Festi'Val de Marne dans le cadre du festival 'De Marne pour le spectacle « Zebre à trois « Noir sur blanc » » pour un montant de 3 500 euros TTC

**Marché n°23A181**

Contrat de maintenance du logiciel de géolocalisation Roadloc avec la société Desmarez pour un montant de 1 250 euros HT

**Marché n°23A182**

Contrat de service RPX+ avec la société Desmarez pour un montant de 1 495 euros HT

**Marché n°23A184**

Contrat copies internes professionnelles d'œuvres protégées avec le Centre Français d'exploitation du droit de copie pour un montant de 3 850 euros TTC

**Marché n°23A 185**

Contrat de cession dans le cadre des spectacle Cour et Jardins avec la société Conte là d'ssus pour le spectacle « Ah les histoires de famille ! » pour un montant de 500 euros TTC

**Marché n°23A186**

Convention de formation professionnelle « le certificat de qualification professionnelle d'assistant(e) médical(e) situation d'emploi » avec la Fondation ITSRS (Institut de Travail Social et de Recherche Sociales) pour la période du 21 novembre 2023 au 21 novembre 2024 pour un montant de 7 680 euros TTC

**Marché n°23A 187**

Contrat maintenance 2024 pour les logiciels d'analyse fiscale (FITER-TF et FITER-TH) avec la société A6CMO pour un montant de 500 euros HT

**Monsieur le Maire**

« Concernant les décisions, est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Monsieur MAILLER. »

**M. MAILLER**

Oui, bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Sur la décision 23-519, retrait de la décision du 10 mai 2023. J'aimerais savoir de quoi il s'agit, si c'est contre la décision de retrait ou si c'est parce que vous l'avez retirée. Enfin voilà, quelques éléments dessus...

Sur l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de M. et Mme GOEURY, la 520, quel projet a la commune derrière cette préemption ? Est-ce qu'il s'agit du local de Promotion 7 qui est en liquidation, qui liquide totalement son stock et qui, a priori, avait prévu de vendre pour qu'un centre médical s'installe ? Et est-ce que c'est là que vous souhaitez mettre votre poissonnerie, en sachant qu'a priori, aujourd'hui, les poissonneries ont beaucoup de mal à vivre ? Si l'on prend celle de Joinville qui ouvrait trois jours par semaine, aujourd'hui elle n'ouvre plus que deux jours parce que les coûts sont très élevés, et que c'est très compliqué, notamment quand il y a une concurrence directe avec le marché du mardi et du vendredi. »

**Monsieur le Maire**

« Vous m'avez dit quel numéro ? »

**M. MAILLER**

« C'est la 520, la deuxième, au 31, rue Albert-Thomas. »

**Monsieur le Maire**

« D'accord, OK. »

**M. MAILLER**

« Décision 521. Vous avez demandé des subventions de soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation. J'aimerais connaître le montant du projet, pas de la demande, puisque la demande c'est un pourcentage forcément, qui n'est pas forcément sur la totalité du budget.

La décision 522, vous revalorisez les quotients familiaux. J'aimerais connaître le montant de cette revalorisation et avoir, comme je l'avais demandé lors du dernier Conseil, copie de cette décision.

La décision 525 : mise à disposition de matériel gratuit. Je voudrais savoir quels sont les bénéficiaires.

Pareil pour la décision 526 concernant une demande d'attribution de subventions : le montant total du projet.

Pour la suivante, c'est la même pour la 527.

Ensuite pour le marché 23A139, on a un contrat de location sans chauffeur pour un car, donc j'imagine que c'est une location unique, mais vu le montant, cela pourrait être plusieurs locations. De quoi s'agit-il ? Pour quel usage ?

Même question pour la suivante, la 140.

Concernant le marché de désamiantage, sur quel projet porte cette AMO ? Donc ça, c'était la 162.

Pour la 23A164, il n'y a pas la 163, est-ce que c'est logique ? Quel bâtiment pour la pompe à chaleur ?

Sur la 23A181, une maintenance du logiciel de géolocalisation. Donc c'est la géolocalisation sur quel type de matériel ? Je pense que ça doit être des véhicules.

**Monsieur le Maire**

« Quel numéro, vous avez dit ? »

**M. MAILLER**

« La 181, 23A181, page 3. »

**Monsieur le Maire**

« D'accord. »

**M. MAILLER**

« Marché 23A182, contrat de services RPX+, qu'est-ce que c'est ? Pouvez-vous nous dire de quoi il s'agit ? Et voilà, ce sera tout pour ce soir. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur LURIER. »

**M. LURIER**

« Oui, bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues. À propos des marchés page 3 numéro 23A161, 165, 166, 179, 180 et 185 qui concernent des contrats de cessions de conventions avec des sociétés organisatrices de spectacles, j'aurais souhaité savoir concernant ces marchés s'il s'agit du coût total de chaque spectacle ou s'il y a des services en plus à payer. Et puis je souhaiterais avoir communication de ces différents contrats ou conventions. »

**Monsieur le Maire**

« Ensuite, il y avait d'autres questions. Monsieur SOLARO. »

**M. SOLARO**

« J'aurai une question diverse. »

**Monsieur le Maire**

« On verra ça après, les questions diverses. Là, on est sur les décisions. Madame CAPORAL. »

**Mme CAPORAL**

« Merci, bonsoir à tous. Moi j'ai une question à propos de la 23-526. Où serait installé cet arboretum ? Et j'aimerais quand même préciser que ce ne sera pas suffisant pour faire oublier la décision d'abattre les arbres d'alignement rue Charles Infroit, sous prétexte qu'ils sont tous malades, alors que seulement certains sont malades. Et cela, sans bilan de biodiversité. »

**Monsieur le Maire**

« Madame CAPORAL, je vous rappelle à l'ordre : on est sur une décision, donc on nous interroge sur le fond. Si vous voulez m'interroger sur le fond de la décision, il n'y a pas de problème, mais on n'est pas là pour ouvrir un débat. »

**Mme CAPORAL**

« Non, ce n'est pas un débat. »

**Monsieur le Maire**

« Je parle, Madame CAPORAL. Vous n'avez pas la parole... »

**Mme CAPORAL**

« Vous savez en plus... »

**Monsieur le Maire**

« Je vous précise les choses. Vous ne parlez pas en même temps que moi, Madame CAPORAL. »

**Mme CAPORAL**

« Ben, c'est vous qui m'avez donné... »

**Monsieur le Maire**

« Je vous rappelle à l'ordre, et j'assure la police de cette séance. Et donc si vous voulez intervenir sur le sujet que vous évoquez, vous pourrez le faire en question diverses sans aucun problème.

**Mme CAPORAL**

Alors...

**Monsieur le Maire**

« Là, on est sur la décision. Vous pouvez m'interroger sur la décision, et uniquement sur la décision. Il y a d'autres questions ? »

**Mme CAPORAL**

« Non, ce sera suffisant. Je compléterai par la question diverse plus tard. »

**Monsieur le Maire**

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les décisions ? Non ? Alors concernant la question de Monsieur LURIER, oui, effectivement, c'est bien le coût total de l'ensemble des cachets qui sont demandés par les équipes culturelles, quand il y a un spectacle qui est proposé par une compagnie. Ce n'est pas uniquement l'artiste, c'est l'ensemble de la compagnie. Donc c'est bien le coût global qui est indiqué à chaque fois sur les marchés. La communication des contrats, il y a des éléments confidentiels qui ne peuvent pas être communiqués, puisqu'il y a aussi des informations spécifiques en fonction de chaque spectacle. Mais vous pourrez noter tout de même qu'à la différence de ce qui se faisait par le passé, nous communiquons l'ensemble des informations sur les marchés, ce qui n'était pas le cas auparavant. Nous n'avions jamais ces informations.

Madame CAPORAL, pour répondre à vos questions sur le projet de l'arboretum, oui, il y a un projet d'arboretum, qui est prévu sur le boulevard de Stalingrad, je vous le confirme. Pour l'instant, on travaille sur la réalisation de ce projet, et puis sur son financement. D'où, effectivement, cette demande de financement auprès du Département dans le cadre du projet « 50 000 arbres déployés par le Département du Val-de-Marne » depuis maintenant deux ans.

Alors les questions de Monsieur MAILLER. Il y en a tellement... Je vais les prendre une par une, mais je vois des demandes qui sont particulières, puisque je ne vois pas tellement l'intérêt de la question tout de même.



Alors sur la 519, le retrait de la décision : nous avons effectivement engagé une procédure, mais il se trouve que le promoteur et donc aussi le propriétaire ont décidé d'abandonner l'opération, et donc ils ont fait valoir leur retrait, ce qui était bien logique.

Sur le 31, rue Albert-Thomas : non, cela n'a rien à voir avec ce que vous avez évoqué. La rue s'étend au-delà de la rue Louis-Talamoni, où il y a effectivement un pavillon qui est concerné pour pouvoir travailler sur le projet du CMS. Donc rien à voir... Je ne sais pas où vous avez entendu parler d'une poissonnerie qu'on envisagerait d'installer sur la rue Albert-Thomas. Nous n'avons jamais évoqué ce sujet-là. Je veux bien que vous inventiez des choses, cela arrive assez souvent d'ailleurs mais, en l'occurrence, on n'a jamais parlé d'une poissonnerie rue Albert-Thomas.

En ce qui concerne la demande de la subvention auprès de la Région Île-de-France au titre du bouclier de sécurité, eh bien le plafond sur cette demande, et uniquement sur cette demande qui concerne des questions d'équipement, est de l'ordre de 122 000 €. Donc on verra le pourcentage qui sera obtenu, mais j'ai bon espoir d'obtenir un pourcentage tout à fait satisfaisant en la matière.

Ensuite, vous avez posé la question sur la décision 525 : le matériel mis à disposition à titre gratuit. Eh bien c'est dans le cadre d'une convention avec le Département du Val-de-Marne pour La Mallapixels, donc dans le cadre du déploiement d'un projet du Département du Val-de-Marne.

Concernant la 526, à laquelle je viens déjà de répondre pour Madame CAPORAL, vous demandiez le montant. Le montant est de 177 000 €.

Pour la demande d'attribution de la subvention auprès de la Métropole au titre du FMIN pour les changements de logiciels, le montant est de 87 000 €.

Ensuite vous aviez posé une question concernant les quotients. Pour les quotients, il n'y a pas de valorisation particulière. En fait, la décision, on l'a reprise parce qu'il y avait des sujets d'arrondis, tout simplement. Donc il n'y a pas eu de revalorisation spécifique, c'est vraiment des arrondis techniques pour éviter d'avoir à saisir des centimes qui demandent plus de temps pour les équipes qu'ils ne rapportent véritablement des recettes.

Sur les marchés, vous aviez posé la question sur le contrat de location sans chauffeurs des cars. Eh bien oui, effectivement, on a parfois besoin de compléments pour les renforts ou, quand un véhicule est en panne, de pouvoir louer un car sans chauffeur ce que nous avons réalisé. Idem pour un véhicule sans chauffeur, un véhicule technique en l'occurrence. On a eu besoin de ce type de sujet donc, aussi bien pour le marché 139 que 140.

Pour la question sur le 162, le marché de désamiantage. Alors c'est un marché global, qui peut s'appliquer à différents sites, tout simplement.

La création d'une installation climatique avec une pompe à chaleur. Vous voyez, c'est là où je disais que, des fois, on peut se demander la pertinence d'une question. Vous me demandez le lieu. Vous savez que l'on a 200 bâtiments sur la commune. Je peux vous dire que je n'ai plus en tête forcément l'adresse, mais je vais regarder si je l'ai dans les décisions. Inutile de vous dire que nous avons essayé d'avancer sur ces questions, parce qu'elles sont en lien avec la transition écologique, et aussi avec la nécessité de faire des économies. Je pense que l'on vous le précisera ultérieurement, parce que je n'ai pas l'adresse du lieu où cela a été réalisé. Je peux vous dire que c'était dans un ensemble scolaire, ça, c'est certain, mais je ne voudrais pas vous donner une mauvaise information sur l'école en question, puisqu'elle n'est pas précisée, mais c'est sur un établissement scolaire, notamment en lien avec des locaux directement concernés pour les enfants et aussi le régisseur.

Qu'est-ce que vous aviez posé d'autre comme questions ? Le contrat de maintenance du système de géolocalisation. Oui, eh bien c'est sur les véhicules, notamment pour les ramassages de déchets, puisque l'on a besoin de savoir où se trouvent les véhicules pour essayer d'être efficaces dans la

collecte. Donc depuis de nombreuses années déjà, nous avons un système de géolocalisation des véhicules en question.

Sur le marché 182, vous demandiez ce que c'était que le contrat RPX+, alors je vais vous dire exactement : c'est en lien donc avec la société Desmarez, et donc nous avons, dans le cadre de ce contrat, la mise à disposition d'équipements et puis l'entretien sur l'ensemble des laboratoires. Pour nous, c'est une prestation tout à fait classique en la matière.

Voilà. Je crois que j'ai répondu à l'ensemble des questions, et s'il n'y a pas d'autres questions concernant les décisions, on va pouvoir passer à l'ordre du jour. Je précise que j'ai reçu une nouvelle procuration d'Emmanuelle NGANDÉ qui donne pouvoir à Céline THÉOPHILE au cas où elle ne pourrait pas rester jusqu'au terme de notre Conseil. Peut-être que nous aurons un conseil qui nous permettra d'aller pas trop tard, nous le verrons...

Nous allons pouvoir commencer sur le premier point de cet ordre du jour, qui est la désignation de 5 membres pour représenter le Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'EPCG. Yann VIGUIÉ. »

**Mme BENAHMED**

« J'aurai une question diverse. »

**Monsieur le Maire**

« Alors je vais noter tout de suite les questions diverses, comme ça, on pourra faire les réponses. Questions diverses : Jacqueline BENAHMED, ensuite il y avait Monsieur SOLARO je crois, Madame CAPORAL, Monsieur MAILLER, Monsieur LURIER et Monsieur TITOV. Pas d'autres questions ? Yann VIGUIÉ. »

**1) Désignation des 5 membres représentant le Conseil municipal au Conseil d'administration de l'Établissement public campinois de géothermie  
Scrutin public de liste – pas de scrutin secret prévu « expressément » par les textes**

**M. VIGUIÉ**

« Merci Monsieur le Maire, bonjour chers collègues. Dans cette première délibération, il vous est proposé de désigner les 5 membres représentant le Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'EPCG, l'Établissement public campinois de géothermie. On vous a présenté, lors d'un précédent Conseil, une prise d'acte sur un rapport d'activité. Il est prévu statutairement que les mandats soient de 3 ans. Donc on arrive à mi-mandat municipal, et au terme du mandat du Conseil d'administration de l'EPCG. Vous avez tous eu la délibération. Il n'est pas prévu de scrutin secret expressément par les textes pour renouveler le Conseil d'administration. Pour mémoire, pour la majorité, il est prévu de reconduire les 4 administrateurs sortants, à savoir – vous n'avez pas les noms dans l'article unique, je vous les redonne par ordre alphabétique - Delphine BERTRAND, Philippe DUBUS, Bernard GAUDIÈRE et moi-même, le cinquième poste étant réservé à la minorité municipale. Je vous donne l'avis des commissions.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité pour la 3<sup>e</sup> et la 1<sup>re</sup> commission. »

**Monsieur le Maire**

« Très bien, merci. Quel est le nom qui est proposé par la... Madame CAPORAL ? Vous repartez ? »

**Mme CAPORAL**

« Oui. »

**Monsieur le Maire**

Très bien. Eh bien, écoutez, parfait. On note votre nom. Donc je redonne le nom des 5 candidats pour être membres du Conseil d'administration de l'Établissement public campinois de géothermie : Yann VIGUIÉ, Philippe DUBUS, Delphine BERTRAND, Bernard GAUDIÈRE et Chrysis CAPORAL. Est-ce que tout le monde est favorable ? On vote à main levée. Et donc c'est adopté à l'unanimité, et je vous en remercie. Point suivant sur la création d'un poste de responsable voiries et réseaux divers. Aurore THIROUX.

**à l'unanimité**

- 2) Création d'un poste de responsable de service voirie et réseaux divers
- 3) Création d'un poste de responsable du centre de formation interne
- 4) Création d'un poste de responsable pôle formation

**Mme THIROUX**

Bonsoir chers collègues, merci Monsieur le Maire. Je vous propose, comme d'habitude, de regrouper les trois délibérations RH. Donc il s'agit de la délibération numéro 2 pour la création d'un poste de responsable des services voirie et réseaux divers, la création d'un poste de responsable du centre de formation interne, et la création d'un poste de responsable du pôle formation.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1<sup>re</sup> commission.

Pour les délibérations numéros 2 et 4, il s'agit de créations administratives, et pour la délibération numéro 3, il s'agit d'une réelle création de poste. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Monsieur MAILLER. »

**M. MAILLER**

« Oui, merci Monsieur le Maire. Comme pour les précédentes délibérations qui visent à soit modifier les postes existants pour les ouvrir aux contractuels et les mettre sur les mêmes plans que les titulaires, et dans le souci de soutenir nos collègues et de ne pas continuer à désintégrer le statut de la fonction publique, nous voterons contre ces trois délibérations, non pas par rapport aux personnes qui peuvent être embauchées, mais simplement pour préserver le statut. »

**Monsieur le Maire**

« Nous connaissons votre position et, comme à chaque fois, nous vous rappelons que nous appliquons la loi. »

**M. MAILLER**

« Nous pouvons ne pas être d'accord avec la loi. »

**Monsieur le Maire**

« Vous pouvez vouloir vous situer dans l'illégalité, mais nous, nous sommes là pour faire respecter la loi. Bien. Donc s'il n'y a pas d'autres questions, d'autres interventions, on va pouvoir passer au vote. Donc pour le point numéro 2, la création d'un poste de responsable du service voirie et réseaux divers, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Avis contraire, Monsieur MAILLER ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité, moins la voix de Monsieur MAILLER. »

**M. MAILLER**

« Et celle de Monsieur SY. »

**Monsieur le Maire**

« Bien sûr, vous avez un pouvoir, nous l'avons noté. Cela a été dit en début de séance. Pour la création d'un poste de responsable du centre de formation interne, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité ? »

**M. MAILLER**

« Je vote contre. »

**Monsieur le Maire**

« Bien, je ne sais pas, vous n'avez pas levé la main. Il y a un vote pour chaque délibération. Ce sont les textes, Monsieur MAILLER. Vous qui nous rappelez souvent les textes, je me permets de vous le faire remarquer. Donc on a bien noté votre position de vote. Pour le quatrième point, la création d'un poste de responsable du pôle formation, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Un avis contraire. Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Point numéro 5, délibération modificative quant à l'acquisition d'une parcelle. Tony PESSOA. »

**Un élu (*hors micro*)**

« Il n'est pas là. »

**Monsieur le Maire**

« Il n'est pas là, donc c'est Philippe DUBUS qui prend le relais. »

### **à l'unanimité des suffrages exprimés**

**47 votes pour** dont 7 procurations (M. CHATAUD, Mme ARRON, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DONATIEN, M. SLIMOVICI, , Mme KEITA-GASSAMA)

**2 abstentions** dont 1 procuration (M.SY)

**5) Délibération modificative quant à l'acquisition de la parcelle cadastrée section BS numéro 162 sise 39, rue Alexandre-Fourny et d'une emprise d'environ 2509 m<sup>2</sup> et formant la rue Dominique-ADENOT**

**M. DUBUS**

« Merci, Monsieur le Maire, bonjour à tous. Il s'agit du site de la rue ADENOT que tout le monde connaît, et on a eu de nombreuses délibérations qui reprenaient effectivement l'ensemble des quatre bâtiments, avec les 122 logements en accession, 58 logements en locatif, etc. Et il y a une rue qui a été créée à cette époque pour pouvoir accéder à l'ensemble de ces logements. L'objectif est de pouvoir faire l'acquisition de cette rue par la commune, comme c'était prévu dès le départ. Simplement aujourd'hui, pour faire l'acquisition, nous sommes obligés de changer le nom du vendeur, parce qu'à l'époque, la signature était faite avec le promoteur qui était en charge de l'opération. Et simplement, maintenant, l'ensemble de l'opération est passé sous la responsabilité de la copropriété de la résidence Parenthèse Verte, donc aujourd'hui, simplement, cette délibération est pour que nous puissions acheter à l'euro symbolique cette rue, non pas au promoteur, mais à la copropriété qui en est maintenant propriétaire. Voilà. Donc c'est simplement un changement de personne à qui nous allons acheter cette rue.

L'avis des commissions

Pour ma part, je sais qu'à la 2<sup>e</sup> commission, il y avait l'unanimité des présents, je n'ai pas d'informations sur les autres commissions. »

**Monsieur le Maire**

« Il en est de même sur la 1<sup>re</sup> et sur la 3<sup>e</sup> commission. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur MAILLER. »

**M. MAILLER**

« Ce que j'aimerais comprendre, c'est pourquoi, avec une délibération du 29 septembre 2021, l'acte n'a pas été signé dans la foulée puisque l'on avait autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte de vente. Pourquoi il a fallu deux ans pour que ce soit signé, et maintenant on est obligés de signer avec quelqu'un d'autre. »

**Monsieur le Maire**

« Madame CAPORAL, une question ? »

**Mme CAPORAL**

« Question prévisible. Maintenant que la Ville a acquis la rue, peut-être qu'il y aura une solution pour la piste cyclable, qui est horriblement étroite et dangereuse, puisqu'à côté de portières de voitures. »

**Monsieur le Maire**

« Écoutez, je vous rappelle quand même que c'était sur la base du projet que vous aviez défini. Donc si vous voulez émettre une critique sur ce que vous aviez vous-même engagé, on l'entend. Parfois, ce n'est pas simple d'assumer le passé. Je pense que l'on aura l'occasion d'en reparler sur d'autres sujets ultérieurement. Mais c'était quand même votre projet initial. Après, on peut toujours essayer de le

revoir, et c'est vrai que ce n'est parfois pas très compliqué de faire mieux que ce qui était fait par le passé. Sur le premier point qui était évoqué par Monsieur MAILLER... »

**Mme CAPORAL**

« S'il vous plaît, je peux répondre ? »

**Monsieur le Maire**

« Je termine, si vous le voulez bien, Madame CAPORAL. Sur le premier point qui a été évoqué par Monsieur MAILLER, Philippe. »

**M. DUBUS**

« Pas d'informations particulières, parce que le temps que, simplement, la copropriété s'organise, le plus simple était d'avoir un interlocuteur fiable dans la durée. Maintenant, c'est le copropriétaire, c'est d'autant mieux d'avoir cette structure pour récupérer ce bien. Il faut toujours imaginer que, normalement, on a aussi des délais de garantie. Donc on voit que, comme cela, ils ont été purgés, et cela permet au moins maintenant d'avoir une voirie, avec les éléments purgés. Mais c'est le même prix, c'est toujours 1 €. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame CAPORAL, Monsieur MAILLER ensuite. »

**Mme CAPORAL**

Oui, en fait, je pense que j'ai abordé cette question au premier Conseil municipal ou au deuxième. Donc cela fait déjà trois ans et demi. Si une piste cyclable est dangereuse, je pense qu'en trois ans et demi, on peut mettre un coup de peinture pour l'agrandir ou pour la changer de côté. Merci. »

**M. DUBUS (*hors micro*)**

« Oh ! Alors ça, on peut en parler longtemps. »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur MAILLER. »

**M. MAILLER**

« Merci beaucoup. Vous n'avez pas du tout répondu à ma question : pourquoi on a attendu ces deux ans ? Normalement, quand on prend une délibération, l'acte de vente, il se fait dans les six mois qui suivent, pourquoi on a mis autant de temps ? Alors, du coup, on est obligés de changer. Alors l'argument de dire : ce sera mieux avec eux, on verra... Mais ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi cela n'a pas été signé dans la foulée de la délibération, parce que si on délibère et que, finalement, vous ne mettez pas en œuvre, cela cause quand même un souci.

**Monsieur le Maire**

« Non, ce n'est pas ce qu'a dit Monsieur DUBUS, si je puis me permettre. Il a expliqué qu'il y avait la nécessité, comme c'est toujours le cas d'ailleurs, quel que soit le type de résidence, quand on a des créations - cela faisait partie de l'emprise de la résidence - la nécessité de faire en sorte que la propriété soit totalement transférée au nouveau gestionnaire puisque, au départ, c'était le promoteur.

Vous savez, les sujets de régularisation de parcelles, dans cette commune, cela ne se compte pas en dizaines, cela se compte en centaines. Vous avez déjà vu des délibérations sur des sujets qui ne remontaient pas à 6 mois ou 2 ans. Là, on est en train de régulariser en ce moment sur des sujets qui n'ont pas été traités depuis 40 ans ou 50 ans. La dernière fois, vous nous aviez interpellés en nous disant : je ne vois pas l'utilité de récupérer 1 m<sup>2</sup> ou 2 m<sup>2</sup>. Eh bien, oui, c'est une régularisation de parcelle. Alors là, il y en a un peu plus, je vous l'accorde : il y a 2509 m<sup>2</sup>, mais il y a beaucoup de cas comme cela.

Vous pouvez prendre, par exemple, le quartier du Plateau où, quand la création du Plateau a été faite, rien n'a été régularisé entre des gens qui ne se connaissaient pas, bien évidemment, puisque c'était la Ville de Champigny et IDF Habitat. Ils n'ont pas eu le temps de se parler en 30 ans. Pourtant, ils se voyaient tous les jours, ils continuent d'ailleurs pour certains mais, en 30 ans, ils n'ont pas réussi à régler ce que vous nous reprochez de ne pas avoir régularisé en 2 ans, ce qui est un cadre tout à fait classique sur ce genre de procédure. Voilà. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? »

#### **M. DUBUS**

« Monsieur le maire, je peux compléter aussi sur le fait que, effectivement, cette voie a été faite conformément à un cahier des charges très précis de la mairie à l'époque, et donc elle respectait le cahier des charges de l'époque. Et puis, comme vous l'avez compris, c'est qu'aujourd'hui nous ne sommes pas propriétaires de la voie, et donc nous n'intervenons pas sur cette voie. Aujourd'hui, elle est toujours une voie privée. »

#### **Monsieur le Maire**

« On va passer au vote. Qui est pour ? Donc le rapport est adopté à l'unanimité. Point numéro 6, la signature d'une convention pour une subvention avec l'agence de l'eau, Tatiana SAUSSEREAU. »

#### **à l'unanimité**

6) Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif « Réduction à la source des écoulements de temps de pluie » de l'agence Eau Seine Normandie pour le projet « Gestion des eaux pluviales de 1270 m<sup>2</sup> de voirie rue Massenet »

#### **Mme SAUSSEREAU**

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs. Donc la délibération numéro 6 propose au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif « réduction à la source des écoulements de temps de pluie » de l'agence Eau Seine Normandie pour le projet « Gestion des eaux pluviales de 1270 m<sup>2</sup> de voirie rue Massenet ». La somme concernée est de 76 600 €. Donc il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et d'approuver les termes de cette convention. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

**Mme CAPORAL**

« Oui, je voudrais faire remarquer que les arbres constituent le meilleur moyen d'intégration des eaux dans le sol, et la meilleure régulation thermique grâce à l'évapotranspiration. Donc c'est surtout des arbres qu'il faut planter. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Eh bien, écoutez, on ne peut que vous rejoindre, puisque c'est ce que l'on a fait dans cette rue. Il n'y avait aucun arbre, elle était complètement goudronnée, et aujourd'hui vous avez non seulement une dizaine d'arbres plutôt de grandes tiges qui ont été installés, donc vous voyez on va tout à fait dans le sens que vous indiquez, et l'on n'a pas attendu que vous nous fassiez cette remarque et, par ailleurs, nous avons développé des noues paysagères, qui sont de véritables ressources, notamment pour récupérer les eaux pluviales, d'où le financement d'ailleurs par l'Agence nationale de l'eau, avec un traitement en géotextile pour pouvoir traiter aussi les émanations éventuelles d'hydrocarbures, donc pour qu'ils ne soient pas rejetés dans les réseaux. Et puis les noues paysagères, cela a un avantage par rapport à d'autres secteurs où l'on se retrouve souvent avec des grands arbres qui démolissent tout, c'est que cela permet le développement des arbres. Parce que ce n'est pas le tout de planter un arbre, après, il faut en assurer la pérennité sur du long terme. Et pour cela, vous voyez, il y a besoin que l'arbre ait de l'espace autour et qu'il puisse se développer, ce qui n'est pas forcément le cas dans certaines rues que vous avez évoquées tout à l'heure, alors que là, les arbres auront véritablement la capacité de se développer et de jouer le rôle que vous venez d'indiquer. Monsieur MAILLER. »

**M. MAILLER**

« Oui, Monsieur le Maire. Est-ce que l'on pourrait connaître le montant global de cette opération puisque dans le document, dans la convention, on ne parle que du montant qui était subventionnable, et pas de la globalité du projet. J'aimerais connaître... »

**Monsieur le Maire**

« Écoutez, de mémoire, 262 000 €. Voilà. Pour cette rue. Et vous voyez que sur cette rue-là, nous avons obtenu des financements à la fois de l'Agence de l'eau, mais on a aussi obtenu un financement complémentaire du fait du travail des liaisons douces. Madame CAPORAL. »

**Mme CAPORAL**

« Oui, je voudrais quand même ajouter que maintenant, il faudra, pour les arbres que vous avez plantés, attendre 50 ans pour qu'ils soient vraiment efficaces. Donc ne pas couper tous les arbres qui sont âgés parce que ce sont ceux qui nous apportent les plus grands bienfaits. Donc, effectivement, que vous en replantiez, je m'en réjouis... »

**Monsieur le Maire**

« Non, on en plante. Il n'y en avait pas. »

**Mme CAPORAL**

« Que vous en plantiez, c'est très bien, mais vous ne pouvez pas, avec toutes les subventions du monde, gagner 50 ans. 50 ans, c'est du temps. Couper les arbres qui sont arrivés à maturité, ce n'est pas la même chose que planter dix arbres jeunes. »



**Monsieur le Maire**

« Écoutez, Madame CAPORAL... »

**Mme CAPORAL**

« Je voudrais quand même le signaler... »

**Monsieur le Maire**

« Mais vous avez tout à fait le droit de le signaler. Je suis très heureux que vous le signaliez pour une raison très simple, puisque vous voulez faire référence à la rue Charles-Infroit où, effectivement, il y a des choses qui peuvent s'envisager. Il n'en reste pas moins que je vais vous rafraîchir un peu la mémoire. Vous n'étiez peut-être pas encore élue, mais moi, je me souviens d'une rue à Champigny, qui s'appelle la rue Maxime-Gorki. Il y avait des platanes tout à fait magnifiques dans cette rue, et ils n'étaient pas abîmés à l'époque. Ils n'étaient pas malades, mais ils défonçaient les trottoirs, et notamment cela avait un impact sur les réseaux d'assainissement. Les élus de l'époque, certains doivent s'en souvenir, je pense, dans cette salle, puisqu'ils étaient déjà là - je pense notamment à un qui n'est plus là par contre, Gérard MAURITIUS, - avaient défendu le fait d'abattre ces arbres alors qu'ils n'étaient pas malades, avec un choix qui était audacieux d'ailleurs pour l'époque, qui était de dire : on va supprimer le stationnement dans cette rue, et on va faire pousser de nouveaux arbres. C'était il y a 25 ans, donc ce n'est pas il y a 50 ans. Oui, mais quand on donne des informations, il ne faut pas dire n'importe quoi. Aujourd'hui, vous avez des arbres qui sont très importants, qui sont très largement développés, qui donnent un ombrage de qualité et qui donnent pleinement satisfaction aux habitants de cette rue et de l'ensemble du quartier. Le jour où un arbre tombera sur quelqu'un ou sur une voiture, le premier qui prendra le procès, ce ne sera pas vous Madame CAPORAL. Vous, vous serez considérée comme une irresponsable, moi je serai considéré comme un responsable, et donc quand il faut abattre des arbres... Vous voyez, moi, à l'époque, quand il y a eu une réunion publique pour expliquer qu'il y avait un abattage de ces arbres, je n'ai pas crié au loup, parce qu'il y avait quelque chose qui était cohérent, et pourtant les arbres n'étaient pas malades. Donc vous pouvez continuer à crier au loup, mais quand il y a des arbres qui sont malades, il faut savoir prendre des décisions et, pour avoir arpenté cette rue pendant plus de six heures pour essayer de dialoguer avec tous les habitants de cette rue le jour de la brocante, hormis trois personnes qui étaient effectivement vent debout, sur les 120 résidences qui existent là, tout le monde ne demandait qu'une chose : c'est que ce projet se termine, c'est qu'on abatte les arbres pour pouvoir en replanter d'autres. Je rappelle qu'il y en a 105 aujourd'hui, que ces 105 seront remplacés par 125 arbres et que, au regard de cela, il y aura aussi des noues paysagères pour que les arbres puissent se développer, ce qu'ils ne peuvent plus faire aujourd'hui. Non seulement ces arbres ne peuvent plus se développer mais, en plus, ils défoncent tous les trottoirs et comme, si vous êtes bien informée, nous avons refait l'intégralité de l'assainissement dans cette rue, qui était promis depuis des années et des années et qui n'avait jamais été fait, les arbres, vous savez, quand il y a des racines, les racines, elles chercheront l'humidité, donc elles vont aller vers les réseaux d'assainissement. Si c'est pour démolir les 1,8 M €, qui ont été investis à la demande des riverains de cette rue pour l'assainissement, ce n'est pas très cohérent. Et puis, par ailleurs, il y a des endroits dans cette rue où vous ne pouvez plus passer sur le trottoir, parce que les arbres ont pris une telle place... C'est pour cela que l'on envisage de leur redonner de la place en rendant cette rue en sens unique, avec des trottoirs plus larges. Vous ne pouvez pas passer quand vous avez une poussette, et il y a deux personnes qui habitent dans cette rue qui se déplacent avec un fauteuil roulant. Elles sont obligées de se déplacer sur la route, depuis des années. Donc tout cela, ça

doit être intégré, vous voyez. Et donc, pour l'instant, il n'y aucune décision qui est prise, on attend les accords, parce qu'il y a eu des expertises qui ont été faites par l'ONF. Mais ne criez pas au loup alors que, à l'époque, dans la majorité dont vous faisiez partie, il y a des choses qui auraient pu amener beaucoup plus de critiques, et vous voyez, il y avait à l'époque une opposition constructive, qui n'était pas dans la caricature. Je vous redonne la parole. »

**Mme CAPORAL**

« Merci. Il y a 25 ans, heureusement depuis, les raisonnements et les connaissances ont évolué. C'est peut-être que la décision qui a été prise alors était une décision judicieuse et concernant cette rue et concernant le contexte, elle était peut-être compréhensible. Je n'étais pas élue à cette époque, donc je ne m'en souviens pas. »

**Monsieur le Maire**

« Ceux qui sont à côté de vous l'étaient, et ils peuvent le confirmer. »

**Mme CAPORAL**

« Oui, mais ce n'est pas la question. »

*(Rires)*

**Un élu (hors micro)**

« Eh bien vous êtes solidaire. »

**Mme CAPORAL**

« C'était en plus très peu courtois de me traiter d'irresponsable entre parenthèses, mais je n'ai pas terminé... »

**Monsieur le Maire**

« Je parlais juridiquement, Madame CAPORAL. »

**Mme CAPORAL**

« Oui, heureusement, heureusement... Je voudrais quand même ajouter qu'il y a une solution qui a été proposée par des riverains qui permet le passage des PMR, qui est tout à fait à étudier, et ce serait une bonne et juste manière de prendre en considération les enjeux environnementaux et les enjeux de perméabilité des sols, et il y a tout à fait des solutions techniques pour éviter que les racines aillent détruire les canalisations. Voilà. Il y a plein de manières de faire. Il faut sauver les arbres anciens, mais le fait d'aller boucher des trous qui sont dans les arbres pour permettre la nidification des oiseaux, l'abri des chauves-souris, ce n'est pas correct, surtout avant d'avoir fait un bilan de biodiversité. Voilà. Donc je veux quand même le signaler. »

**Monsieur le Maire**

« Mais vous pouvez tout à fait le signaler. »

**Mme CAPORAL**

« Et je le signale. »

**Monsieur le Maire**

« Et c'est pour cela que l'on est en train d'installer des nichoirs... »

**Mme CAPORAL**

« Oui, mais... »

**Monsieur le Maire**

« Madame CAPORAL, je vous ai écoutée, si vous permettez... pour faire des mesures compensatoires. Et en ce qui concerne ce fameux plan B proposé par des riverains, vous en parlez, moi je ne l'ai jamais vu. On n'a jamais rien eu de la part des gens que vous pouvez avancer, les trois personnes qui crient au loup avec vous. Ils me l'ont dit quand je les ai vus dans la rue : on va vous proposer... J'attends toujours. Cela fait déjà depuis le mois de septembre, tout début septembre, que l'on devait avoir quelque chose, on n'a toujours rien. Voilà. Donc si on reçoit quelque chose, on l'étudiera, mais en tout état de cause, ce n'est pas comme ça que les choses fonctionnent.

Quand vous dites : moi, il y a 25 ans, je ne sais pas, les attentes n'étaient pas les mêmes, je trouve que c'est un peu étonnant pour quelqu'un qui se revendique d'Europe Écologie-Les Verts puisque j'ai toujours cru, et c'est ce que me disaient d'ailleurs, ce que me disent encore un certain nombre d'élus écologistes que je peux côtoyer par ailleurs, et qui me disent quand même, voire même certains me l'ont dit encore récemment : Dumont avait raison il y a déjà 50 ans. Mais vous ne lisiez peut-être pas Dumont il y a 25 ans, ce qui est dommage quand on se revendique du mouvement dont vous faites partie. Monsieur TITOV. »

**M. TITOV**

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, bonsoir au public. Je tiens à faire quelques remarques sur ce débat. Déjà je me souviens de la rue Maxime-Gorki avec les anciens platanes, et ça me fait penser, en fait, ça peut être la rue Maxime-Gorki ou ailleurs, le souci principal, c'est que, quand vous plantez de nouveaux arbres, c'est toujours bien d'en planter, mais le plus important c'est la quantité de feuillage. Donc si vous prenez un arbre et que vous enlevez les feuilles, vous comptez le nombre de feuilles, c'est ça qui réduit la chaleur, et quand vous plantez des arbres qui ont très peu de feuilles, alors il y en a qui vont critiquer, ils vont dire que c'est des manches à balais par exemple, ils grandissent, mais c'est au niveau de la réduction du CO<sub>2</sub> que cela n'a rien à voir. Ce n'est pas comme si l'on avait préservé un îlot de fraîcheur ou quelque chose comme cela. C'est vraiment autre chose. C'est vrai que quand on abat des arbres anciens, il faut y réfléchir à deux fois. Sur la rue Maxime-Gorki, les arbres sont jolis ; surtout, il y a une saison où toute la rue est jaune. Vous avez beaucoup de fleurs qui se répandent, et tout est jaune. Je pense que vous l'avez déjà vu, parce que vous connaissez bien ce quartier. Pendant la campagne, vous étiez très présent un peu partout, mais au niveau de ce quartier, vous étiez très, très présent. Je pense que vous connaissez bien. Donc c'est vrai que c'est aussi un spectacle ce choix d'arbres, mais il faut quand même réfléchir quand on abat un arbre ancien.

Ensuite, je trouve aussi dommage, là, ça fait trois ans, on a une certaine lassitude : à chaque Conseil, on a toujours le passé, le passé, qui était élu. Vous, vous étiez élu vous ; vous, vous n'étiez pas élu. Je trouve que c'est un peu dommage, et je ne pense pas que les Campinois veulent écouter toujours ce genre de chamailleries qui durent depuis trois ans. Et d'ailleurs, on voit aujourd'hui que les habitants, pas que de Champigny, se détournent de la politique. Je pense que s'ils venaient nous voir et voyaient que l'on se chamaille tout le temps et que l'on parle toujours du passé, de qui était élu, vous en parlez

aussi dans les tribunes dans le journal municipal, je veux dire que ce n'est pas cela qui va donner envie aux gens de voter. Je trouve cela dommage. Il y a une certaine lassitude au bout de trois ans, toujours à chaque Conseil, de répéter : voilà, vous, vous étiez élu, vous n'étiez pas élu. D'ailleurs nous, d'ailleurs moi, je n'étais pas élu, mais on me dit que j'étais élu, que je suis solidaire de ceux qui étaient élus. Je trouve cela dommage. J'espère que dans les trois années à venir, ça va un peu se calmer à ce niveau, voilà. Donc merci pour l'écoute. Et, encore une fois, il y a un truc important : c'est la quantité de feuillage au niveau des arbres qui donne le CO<sub>2</sub>, et qui est importante à prendre en compte. On peut en planter beaucoup des arbres, mais les anciens donnent toujours plus de CO<sub>2</sub>. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Très bien, on a retenu, mais il faut quand même laisser le temps pour que les feuilles puissent pousser. Il y avait Patrice LATRONCHE. »

**M. LATRONCHE**

« Oui, bonsoir à toutes et à tous. Je voulais simplement indiquer à Monsieur MAILLER que vous avez posé la question du montant du projet. Ce montant est indiqué dans l'annexe. Enfin moi, je vois 150 634 € hors taxes sur le projet. »

**M. MAILLER (*hors micro*)**

« Subventionnable. C'est différent. »

**M. LATRONCHE**

« Je ne vous entends pas, Monsieur MAILLER. »

**M. MAILLER (*hors micro*)**

« J'attends que Monsieur le Maire me donne la parole, parce que je ne voudrais pas... »

**Monsieur le Maire**

« Mais je vous en prie, Monsieur MAILLER. »

**M. MAILLER**

« Oui, alors il y a deux choses. Quand vous faites une demande de subvention, vous avez le coût total du projet, et vous avez ce qui est subventionnable. Et sur ce qui est subventionnable, après, on applique un montant, 80 % si je me souviens bien, parce que, contrairement à ce que pense le Maire, je lis aussi les documents, d'où mes questions. Si effectivement, dans les notes, on avait tous ces éléments-là, cela m'éviterait d'avoir à les poser. Donc simplement, c'est juste que le montant global du projet, ce n'est pas ce qui est totalement subventionnable puisqu'il y a des critères, puisque c'est bien indiqué que l'on subventionne, si je me souviens bien, sur justement ce que disait Monsieur le Maire tout à l'heure, par exemple les noues plantées en pleine terre, sur les dalles enherbées, mais ce n'est pas sur la totalité du projet. Ce que je souhaitais savoir, c'est, globalement, combien la rue a coûté. C'est ce que m'a répondu Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire**

« C'est ce que je vous ai répondu effectivement, parce que sur le projet en tant que tel, c'est bien 150 634 € hors taxes. Après, il faut y ajouter bien évidemment la TVA, mais il y a d'autres éléments qui

sont intervenus dans ce projet, puisque l'on a changé aussi les questions d'éclairage, on a fait des questions d'enfouissement de réseaux, puisque l'on était sur du réseau aérien, on est passé sur des réseaux enterrés, et là, cela donne lieu à d'autres financements, notamment avec ceux du SIPPAREC. S'il n'y a pas d'autres interventions... Une troisième fois Madame CAPORAL sur le sujet, vous êtes prolixes. »

**Mme CAPORAL**

« Je suis intarissable. »

**Monsieur le Maire**

« On va essayer de faire court quand même, parce que trois fois, ça fait beaucoup. »

**Mme CAPORAL**

« De toute façon, je vais faire court. Je voulais dire un point de détail, que nous avons communiqué le projet alternatif à votre adjointe qui pourra vous le transmettre. »

**Monsieur le Maire**

« Eh bien, écoutez, on étudiera ça. Parfait. En tout cas, là, on est là pour la signature de la convention de financement dans le cadre de cet accord avec l'Agence de l'eau. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions, des refus de vote ? Il n'y en a pas, donc le rapport est adopté à l'unanimité. Point numéro 7. Donc là aussi une convention sur le même sujet, toujours avec l'Agence de l'eau, mais pour une autre rue qui est celle autour, enfin de deux rues en l'occurrence, puisque c'est autour du 6<sup>e</sup> collège, Nelson-Mandela. Tatiana SAUSSEREAU. »

**à l'unanimité**

7) Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif « Réduction à la source des écoulements de temps de pluie » de l'agence Eau Seine Normandie pour le projet « Gestion des eaux pluviales de 4852 m<sup>2</sup> aux abords du 6<sup>e</sup> collège »

**Mme SAUSSEREAU**

« Merci Monsieur le Maire. Donc il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif « Réduction à la source des écoulements de temps de pluie » de l'agence Eau Seine Normandie pour le projet « Gestion des eaux pluviales de 4852 m<sup>2</sup> aux abords du 6<sup>e</sup> collège ».

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3<sup>e</sup> commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1<sup>re</sup> commission. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

**M. MAILLER**

« Oui, c'est la même question que sur la précédente : quel est le coût global du projet ? Pas simplement ce qui est subventionnable. »

**Monsieur le Maire**

« J'entends votre question, mais je suis très embêté pour vous répondre parce que si je veux suivre le raisonnement de Monsieur TITOV, je serai obligé de ne pas vous répondre. S'il ne faut pas que je parle du passé, je ne peux pas vous répondre. Mais oui, mais vous savez, l'histoire est une longue histoire, et elle s'explique en fonction d'un contexte. »

**M. MAILLER**

« Ce n'est pas pour... »

**Monsieur le Maire**

« Mais si c'est pour justement, et donc je vais répondre à votre question, et donc je vais une nouvelle fois décevoir Monsieur TITOV, mais je pense que ce ne sera pas la dernière. Et puis vous savez, parfois l'histoire se rappelle à nous. J'ai eu l'occasion de l'évoquer, vous verrez au prochain Conseil municipal, nous aurons un rapport de la chambre régionale des comptes qui analysera votre gestion du logement social pendant 6 ans, et bien au-delà. Et donc parfois, même le législateur me dit : il faut parler du passé, Monsieur TITOV. Alors on va parler du passé.

Sur cette emprise, rien n'était prévu. Rien. C'est-à-dire qu'on a planté un collègue là. Je suis arrivé en responsabilité en juillet 2020, comme vous le savez. Je me suis retrouvé très rapidement, dans les jours qui ont suivi, à valider un projet qui avait déjà été travaillé depuis un certain temps avec le président du Département de l'époque. Et je lui ai dit : "Écoutez, le projet, je l'ai regardé, je trouve qu'il y a deux sujets qui sont quand même problématiques, voire trois, pour la Ville", même s'il y avait un accord qui n'était pas forcément mauvais puisque la Ville cédait le foncier gratuitement ou à l'euro symbolique, c'est sensiblement la même chose, et en compensation le Département refaisait le terrain d'entraînement du club de rugby. Il n'en reste pas moins qu'il y avait des sujets qui n'avaient pas été vus du tout. Le premier des sujets, c'est celui de la sécurité routière où j'alertais en disant : "Eh bien sur le rond-point, cela me paraît très court. On a les bus qui passent là, on a les camions puisque l'on arrive sur une zone industrielle. Un collègue si proche du rond-point, cela pose des difficultés." Le président de l'époque du Département m'a dit que si je ne le validais pas, il en ferait un combat politique, en disant que je voulais refuser le collègue. Le sujet n'était pas de refuser le collègue, mais de revoir ce point de la sécurité. Il s'y est refusé. Ensuite j'ai évoqué la problématique de l'accès qui se fait par derrière, ce qui n'est jamais simple, et on en sait quelque chose à Champigny, notamment avec le collègue Elsa-Triolet. Il m'a dit qu'il était hors de question de revoir ce projet. Dont acte. Et dernier point, je lui dis : "Mais comment on fait le cheminement des élèves ?" "Ah, ben ça, nous, on n'a rien prévu au niveau du Département.

- Et la ville ?"

Je me suis retourné en direction des équipes et ils m'ont dit : "Ben..." Donc il a fallu qu'on le travaille et, du coup, c'est 1,5 M € d'investissements qui sont réalisés pour répondre à votre question sur cet ensemble, pour reprendre à la fois la voirie, faire des pistes cyclables, et on va même plus loin maintenant, parce qu'il faut gérer les situations liées au passé, Monsieur TITOV. Et donc on envisage même de faire une passerelle qui passerait par la rue du Tunnel pour enjamber la voie ferrée, pour

faciliter l'accès à ce collègue et lui redonner une cohérence, notamment avec Eugénie-Cotton. Vous voyez, des fois, les choix du passé, même pour parler du présent, ont besoin d'être mis sur la table pour éclairer ce qu'a été cette dépense, parce que si les choses avaient été intégrées, si le projet avait été fait autrement, nous n'aurions pas eu cette dépense, ce qui me permet de vous répondre à votre question, mais il y a besoin de quelques éclairages. Monsieur TITOV. »

**M. TITOV**

« Oui, merci Monsieur le Maire. Juste une petite précision : je n'ai pas dit qu'il ne faut jamais parler du passé, au contraire, le passé, l'histoire, c'est intéressant, mais je dénonçais plutôt des attaques incessantes et répétées sur toujours un peu la même chose, et vis-à-vis d'élus qui n'étaient pas élus, que ce soit en tribune municipale, dans l'édition, et je pense que c'est même contre-productif. Cela n'intéresse pas forcément les Campinois d'entendre ça en permanence. C'est juste une sorte de répétition qui nous lasse un peu, même beaucoup. Ça ne sert pas à grand-chose. Voilà. C'était mon idée. »

**Monsieur le Maire**

« C'est votre point de vue, on l'entend. Moi je pense que les éclairages sur ce qui a pu être réalisé ou pas sont toujours utiles d'être rappelés et, par ailleurs, je vous trouve un peu dur avec vos prédécesseurs. Vous faites partie de la même sensibilité politique, vous êtes dans le même ensemble, il faut être un peu plus solidaire. Quand on est à gauche, il faut être un peu plus solidaire que cela. Monsieur MAILLER. »

**M. MAILLER**

« Oui, Monsieur le Maire, je partage un peu ce qu'a dit mon collègue. Toujours est-il qu'effectivement, à chaque fois, vous nous remettez... Moi c'est mon premier mandat, vous nous remettez toujours ça sous le couvercle. Je n'ai pas le sentiment, pour avoir regardé certains PV lorsque vous étiez dans l'opposition, que vous posiez des questions du même ordre que les nôtres pour s'intéresser au budget. Je ne suis pas sûr que vous ayez alerté à chaque fois aussi, puisque vous avez l'air, là maintenant, vous avez les mains dans le cambouis, et vous êtes aux affaires, donc c'est facile de dire : avant, on ne l'a pas fait. Mais qu'est-ce que vous avez fait quand vous étiez dans l'opposition ? Et personnellement, pour avoir lu ces comptes-rendus, je ne suis pas persuadé que vous ayez alerté plus que vous ne le faites aujourd'hui. Maintenant, c'est un peu facile de se retourner sur ceux qui étaient aux affaires avant, quand soi-même on n'a pas toujours été forcément très clairvoyant et que l'on n'a pas été alerter ceux qui étaient aux affaires. »

**Monsieur le Maire**

« Alors vous voyez, vous êtes, comme souvent, un petit peu malhonnête intellectuellement, mais ça on a l'habitude, on vous connaît, on vous pratique depuis trois ans. »

**M. MAILLER (*hors micro*)**

« Oui, bien sûr. »

**Monsieur le Maire**

« Puisqu'en l'occurrence, sur la dernière mandature, nous avons voté 81 % des textes qui ont été présentés dans cette assemblée. Vous êtes très loin de ce pourcentage, non pas parce que les décisions étaient bonnes, mais parce que, quand il y a un certain nombre de décisions, il n'y a pas forcément à être dans une opposition systématique quand on refait une rue, quand on refait une école, quand les choses vont dans le sens positif pour la population. Je crois qu'il faut être au clair. Il y avait trois sujets sur lesquels nous étions en opposition très nette : les questions d'urbanisme, la gestion financière et puis une certaine approche en matière de développement économique, qui ne nous semblait absolument pas adaptée. Et c'est pour cela que l'on votait contre sur ces trois thèmes mais, globalement, nous votions 81 % des textes, et l'on peut reprendre votre pourcentage, vous êtes plutôt à 65. Donc, vous voyez, on n'était pas dans une opposition radicale, comme vous pouvez l'être, en particulier tout à fait singulièrement en ce qui vous concerne. Par ailleurs, au cours de la dernière mandature, nous avons fait 52 propositions. Quelques-unes ont été reprises, plutôt en fin de mandat. Certaines ont été intégrées dans le programme municipal qui avait été présenté par Christian FAUTRÉ à l'époque. C'est pour vous dire si nous étions constructifs, et nous avons même un certain nombre de fois alerté en commissions. Je me souviens même que, dans une commission des finances, Jean Jacques GUIGNARD, qui présidait cette commission, m'avait remercié en me disant : "Eh bien, oui, en effet une coquille." Vous voyez... Donc on était dans le constructif, ce qui est bien loin d'être votre approche actuelle pour vous répondre. Monsieur MAILLER, rapidement, parce qu'on est un peu éloigné de notre sujet. »

**M. MAILLER**

« Non, non, tout à fait, mais c'est bien de remettre, je dirais, l'église au centre du village. Donc si je comprends bien, vous avez voté 81 % des textes, donc cela veut dire que vous êtes autant responsable des échecs que ceux qui ont été aux affaires. »

*(Rires)*

**M. MAILLER**

« Je vous remercie de le confirmer, Monsieur le Maire. Vous avez beau jeu aujourd'hui de vouloir critiquer parce que les erreurs, on a tous droit aux erreurs, mais si vous avez voté 81 % des textes qui ont été proposés, je me permets de vous dire que vous êtes autant responsable que les autres. »

**Monsieur le Maire**

« Je comprends, et je crois que là, on a tous - y compris le public - un éclairage sur la notion de malhonnêteté intellectuelle qui est la vôtre et, tout en particulier, je pense que vos anciens colistiers apprécieront ce que vous venez de dire. Moi je veux bien, mais quand on a toujours voté, et je peux prendre pour témoin Christian FAUTRÉ, qui a assumé la fonction de premier adjoint ou de Maire ou Philippe SUDRE, quand on a toujours voté toutes les délibérations sur le sport, sur la culture, est-ce que c'était faire des erreurs à chaque fois comme le faisait la majorité de l'époque ? C'est votre responsabilité. Vous avez le droit de le dire. Retournez-vous vers vos camarades en leur disant qu'ils ont fait 81 % d'erreurs sur le sport, sur la culture et sur d'autres sujets. Vous pouvez aller sur ce registre-là. En tout cas, ce n'est pas le nôtre. Nous avons été toujours dans une opposition constructive, mais aussi réaliste de la situation des Campinois. Et donc c'est peut-être ce qui nous a amenés à obtenir leur faveur et à faire un choix qui était, à mon sens, pertinent. Bien. Donc nous allons pouvoir passer au



vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Pour ? Donc un long débat pour dire que nous sommes tous d'accord. Donc nous nous sommes tous trompés sur ce choix, si nous suivons la même logique, y compris Monsieur MAILLER, et donc nous nous en félicitons de nous être trompés parce que c'est quand même un financement qui nous aidera pour récupérer une partie des erreurs du passé, notamment celles du président du Conseil départemental d'alors. Point numéro 8, Michel DUVAUDIER, sur le bilan des marchés. »

**à l'unanimité**

### **8) Bilan du projet de gestion des biodéchets sur les marchés aux comestibles de la Ville pour la période expérimentale 2022-2023**

#### **M. DUVAUDIER**

« Donc il s'agit du bilan global du projet de gestion des biodéchets sur le marché aux comestibles de la Ville pour la période expérimentale 2022-2023. Je vous rappelle les objectifs du projet : on produisait 800 tonnes de déchets annuels depuis 2018. Dans ce cadre, le poids des matières biodégradables potentiellement retraitables a été fixé par Paris Est Marne & Bois à 70 tonnes, dont 50 tonnes envoyées au compostage de proximité et 20 tonnes redistribuées aux associations locales. Donc pour cela, on s'est appuyé sur deux associations : une qui s'appelle DM COMPOST, qui met à disposition des bacs à compost, qui évidemment procède au compost, et une autre qui s'appelle BIOCYCLE, qui s'occupe de récupérer les fruits et les légumes, mais aussi du pain pour les redistribuer à des associations. Ces associations sont bien entendu campinoises. Il y a l'Épicerie solidaire, les Restos du cœur, J'aide la chance et Adef Habitat, qui est donc une collectivité. Donc vous avez le tonnage de tout ce qui est redistribué. Ce que je peux vous dire, c'est que DM COMPOST, mais vous pouvez le lire aussi, a récolté 37 tonnes de matière ayant permis de produire 10,70 tonnes de compost en équivalent ADEME, les 37 tonnes de matières brutes retraitées ont permis de faire une économie de CO<sub>2</sub> de 47 648 tonnes. BIOCYCLE a récolté, lui, de son côté, 26 285 tonnes, ce qui a permis de redistribuer - et c'est important - l'équivalent de 43 808 équivalents repas auprès de 1300 familles. Ce dont on peut se féliciter dans cette opération déjà, c'est de l'avoir mise en place, mais surtout de faire des envieux puisqu'avec, aujourd'hui, le soutien de PEMB, de nombreuses villes vont adopter ce système, et donc vont suivre notre exemple, ce qui nous permettra aussi que le financement se fasse par PEMB. Dans le prolongement de cela, on va installer dans quelques jours, vous serez les bienvenus à l'inauguration, 6 bornes points d'apports volontaires qui permettront aux Campinois de venir, volontairement à l'aide des bio-seaux que PEMB a largement distribués, de venir là aussi jeter tout ce qui peut être compostable. Merci. »

#### **Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Caroline ADOMO. »

**Mme ADOMO**

« Bonsoir Monsieur le Maire, mes chers collègues. On a parlé du passé, on parle de l'avenir. Sur cette délibération, je viens d'entendre notre collègue préciser que la mise en place s'est faite avec votre arrivée. Je vais quand même rappeler un peu l'histoire très rapidement. En ce qui concerne donc le traitement des biodéchets, je rappelle quand même que c'est la loi qui l'a imposé. Je rappelle deuxièmement que le Territoire Paris Est Marne & Bois avait décidé de le mettre en place avant les élections municipales, et que cela n'a pas été mis en place en raison du fait que c'était une nouvelle disposition et qu'il y avait donc cette échéance électorale, et que cela pouvait être interprété comme une manière un peu de biaiser la campagne. Donc il faut quand même être modeste, ce n'est pas la Ville qui l'a inventé, c'est le Territoire. Et avant le Territoire, c'est la loi. Ce n'est pas vous qui l'avez mis en place. »

**M. DUVAUDIER**

« Je vais vous répondre. »

**Mme ADOMO**

« Vous allez me répondre après, mais ce n'est pas vous qui avez décidé de mettre en place, à Champigny, la gestion des biodéchets. Voilà. Un peu aussi d'honnêteté ne vous ferait pas de mal, et je ne vous le dis pas par rapport à vous personnellement, mais le discours politique, on peut tous l'avoir. Et notamment sur cette question-là, je suis très bien placée pour le savoir puisque cela concernait mon ancienne délégation, et cette discussion, on l'avait eue avec les services du Territoire. »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur TITOV. »

**M. TITOV**

« Merci Monsieur le Maire, merci Monsieur DUVAUDIER pour les explications. Je souhaite aussi dire que les bacs d'apports volontaires, ce n'est pas quelque chose de nouveau, ça existe déjà dans de nombreuses villes, même de petites villes en province. Vous nous présentez cela comme quelque chose... comme si vous l'aviez inventé, comme si c'était quelque chose de complètement nouveau. Alors c'est très, très bien, mais cela existe déjà dans de nombreux endroits. Alors on peut se féliciter de cela parce que ce sont les débats qui seront dans la rue et chacun pourra inventer son compost. Par contre j'ai aussi une question technique qui peut peut-être intéresser notre assemblée. Du coup, quand ce bac d'apports volontaires est plein, le compost, ça prend beaucoup de temps. Alors est-ce qu'après c'est stocké, apporté dans un autre endroit où le compost continue ? Comment est-ce organisé ? Où est-ce organisé ? Qu'est-ce qui est mis en place ? Comment ça marche ? Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Madame CAPORAL. »

**Mme CAPORAL**

« Moi, ce que je voulais ajouter à tout cela, c'est que les marchés produisent 800 tonnes de déchets annuels. Je suis très contente de savoir que 70 tonnes sont envoyées en compostage, 20 tonnes redistribuées à des associations, et ça, c'est effectivement un des aspects très intéressant. Tout cela est très bien, mais 70 tonnes sur 800, cela montre combien de chemin il reste à parcourir. Ça fait un

peu plus de 10%. Moi j'ajoute aussi, pour aller dans le même sens que Madame ADOMO, que c'était quelque chose sur quoi on avait travaillé au Territoire avant les élections. Donc c'était déjà mis en place. Par exemple à Charenton, une chose que l'on a pu aller visiter d'ailleurs, on a pu voir le marché, tous les détails, et on pourra même vous faire une petite note, si vous voulez. Voilà.

D'autre part, je suis également très intéressée par le fait qu'il y a deux créations de nouveaux emplois directs, et ce sont effectivement des emplois qui sont peu valorisés, mais qui ont du sens, et ça, je m'en félicite que ce soit le cas, et je voudrais bien que ces emplois soient plus reconnus.

L'autre aspect qui m'intéresse, donc le but du projet est aussi de diminuer le coût de la prestation de Nicollin, mais il faut aussi faire diminuer le coût de l'incinération, et le fait de construire un énorme nouvel incinérateur, comme c'est le cas à Créteil, ce n'est forcément pas tout à fait compatible avec l'évolution d'un vrai traitement des biodéchets. Voilà. Donc cela montre à quel point il reste du chemin à parcourir sur cette question-là, mais si vous avez la possibilité de me dire quel serait le montant économisé par ces nouvelles mesures, je serais curieuse de le connaître. »

#### **Monsieur le Maire**

« Monsieur MAILLER. »

#### **M. MAILLER**

« Oui, merci Monsieur le Maire. Je sais qu'encre vous allez faire des commentaires par rapport à mon propos, mais tant pis, ce n'est pas bien grave. C'est un projet que, depuis le début, j'ai eu l'occasion de soutenir parce que je le trouvais intéressant, même au tout début du mandat avec Monsieur DUVAUDIER, parce que je fais partie de l'Association du marché. Nous avons échangé ensemble sur la possibilité de travailler éventuellement sur ce sujet, puisque nous nous rejoignons sur beaucoup de choses. Vous l'avez écartée. Je crois me souvenir que vous aviez dit qu'en gros, ce n'était pas la peine de travailler avec moi, qu'il n'y avait pas d'intérêt à le faire. Donc quand vous parlez de constructif, je pense que vous ne l'étiez pas et que vous ne l'êtes toujours pas, puisque vous faites tout pour que nous ne puissions pas y aller.

Sur ce projet-là, moi je suis très content de voir le résultat, parce que je sais que Monsieur DUVAUDIER s'est beaucoup investi là-dessus, et donc j'ai quelques questions. Après, je pense que c'est peut-être des erreurs de chiffres ou des incompréhensions de chiffres puisque, par exemple, sur le montant de la redevance, on précise 59 560 € aux taxes de la taxe des déchets. Alors je ne sais pas de quelle année il s'agissait puisque, dans le rapport que l'on nous soumet un peu plus tard, on parle de 73 200. Donc je pense que ce n'est pas la bonne année. Et puis, globalement, j'ai la même question que ma collègue sur le coût de la société Nicollin. Est-ce que cela a permis de réduire significativement, et sur les objectifs qui avaient été fixés au début, est-ce qu'on les a atteints ? Est-ce que l'on est au-delà de ce que l'on avait imaginé au lancement du projet ? Et, plus globalement, dans les perspectives, est-ce que l'on peut raisonnablement aller plus loin ? Et si oui, dans quelle proportion, parce que je pense qu'effectivement, ce que vous avez évoqué, la redistribution, c'était parfaitement ce qui avait été évoqué, et vous l'avez fait auprès d'associations qui, à notre sens, sont particulièrement actives sur le territoire, et qui sont implantées un petit peu partout. Donc voilà, c'était juste voir quelles sont les perspectives d'avenir, est-ce que l'on peut encore améliorer, et jusqu'à quel niveau, jusqu'à quel stade ? Et qu'est-ce qu'il faudrait éventuellement pour améliorer ce résultat qui me semble être un excellent résultat sur ce sujet-là ? »

### **Monsieur le Maire**

« Avant de laisser la parole à Michel DUVAUDIER pour l'ensemble des questions, je voudrais apporter juste deux précisions. La première : effectivement : je rejoins ce que disait Caroline ADOMO. On n'a jamais dit qu'on était les premiers, qu'on était les seuls à le faire. Charenton a démarré bien avant Champigny, et d'ailleurs nous étions déjà, Michel DUVAUDIER, Sophie AMAR et moi-même au Territoire. Donc nous avons aussi les informations et, effectivement, Charenton a été la première ville à démarrer dans ce domaine. Et qu'est-ce que nous avons appris à l'époque ? Que Champigny ne souhaitait pas avancer, en tout cas pas faire ce dispositif, notamment avec un refus dans les cantines scolaires, ce que nous faisons aujourd'hui avec Moulinot, ce qui a pu se mettre en place. Et si votre argument était pertinent de dire que ça ne pouvait pas se faire parce que c'était 6 mois avant la campagne électorale, vous m'expliquerez, et surtout peut-être l'ancien Maire pourrait expliquer ce qui n'a pas pu être fait pour des déchets sur une question de marché 6 mois avant les élections, n'était pas possible, ne s'appliquait pas pour faire l'inauguration d'un musée majeur qui est le musée de la Résistance huit jours avant le premier tour. Je laisse la parole à Michel DUVAUDIER. »

### **M. DUVAUDIER**

« Moi, je crois que vous avez rêvé beaucoup de choses, vous n'avez pas fait grand-chose. Donc vous pouvez toujours le dire aujourd'hui. PEMB a sûrement réfléchi à certaines choses, mais n'avait rien fait. La preuve, c'est que la Ville de Champigny a donné son écot financier. Si PEMB avait décidé de le faire, il n'aurait pas demandé à la Ville de Champigny de payer une partie de BIOCYCLE. Moi, je vais rendre hommage aussi à Philippe LHOSTE, parce que Philippe LHOSTE, c'est lui qui a été démarcher la société BIOCYCLE dans un premier temps, et dans un deuxième temps la société DM COMPOST. Ce n'est pas le Territoire. Donc vous pouvez dire ce que vous voulez... Après, moi, je suis le précurseur de rien. Nous, on continue, on avance. Les plans d'apports volontaires, je n'ai jamais dit que c'était notre initiative. Non, non, mais il faut rendre à César ce qui appartient à César. Je veux dire très clairement que que les plans d'apports volontaires, on les a effectivement beaucoup sollicités, on les a demandés. Nous, pour des raisons techniques, on ne sera peut-être pas les derniers, mais on ne sera pas loin de l'être pour cette installation, mais je crois que là où moi je comprends que vous ayez des choses à redire, néanmoins, c'est vraiment, je pense, un acte fort. Moi, au démarrage, quand on a commencé à s'intéresser à ces choses-là, moi, ce qui me gênait c'était la méthanisation. Quand on a commencé à travailler sur ces sujets-là, moi, je n'ai pas vraiment travaillé avec PEMB. Et Monsieur MAILLER l'a dit, je fais juste une petite parenthèse à Monsieur MAILLER : Monsieur le Maire ne m'a jamais interdit de vous parler ni de vous inviter à toutes les réunions qu'il peut y avoir. Et là, si je me souviens bien, ce sont plutôt des problèmes d'agenda qui ont perturbé certaines de nos rencontres. C'est juste un aparté.

Pour en finir avec la gestion des déchets, je vais vous dire très franchement ce qui m'a particulièrement intéressé avec ça, et ça, ce n'était pas évident au départ : c'était pour redistribuer. Et ça, redistribuer je veux bien tout ça c'est vrai. PEMB avait ambitionné beaucoup de choses, mais je crois que ce dont il faut se féliciter, et c'est surtout de ça que je voulais parler, c'est de la redistribution. Je veux dire que vous avez par exemple une association qui s'appelle J'aide la chance, qui est ravie de pouvoir obtenir, parce que c'est extrêmement délicat, mais ça, aujourd'hui, tout le monde le fait. C'est extrêmement difficile de pouvoir redistribuer. L'Épicerie solidaire, c'est la même chose, les Restos du cœur, c'est la même chose. C'est vrai qu'on ne peut pas donner des produits neufs. On veut bien en vendre, mais franchement, moi c'est ce qui me motive. Ce qui me motive aujourd'hui, bien sûr il y a le côté déchets, et ça c'est hyper important. Je n'ai pas les chiffres, je ne peux pas vous communiquer l'économie

réalisée, mais ce que je peux vous dire, c'est que ces trois associations, plus la quatrième, qui est Adef Habitat, franchement, sont quand même heureuses de ce que l'on peut leur apporter. Et je crois que tous ensemble, il faut vraiment que l'on se félicite de cela. Le reste, est-ce que l'on peut dire que ce sont des détails ? Moi je pense que ce sont des détails. Après, pour répondre à nos objectifs, c'est clair, on avait un objectif de 70 tonnes, on a atteint 63 tonnes. C'est dans la note. Et pour ce qui est de la solidarité alimentaire, par contre, là, une fois encore, moi je suis content parce que l'on avait estimé 20 tonnes, on en a distribué 27. Voilà. C'est ce que je voulais vous dire, les quelques réponses que je peux vous apporter. »

**Monsieur le Maire**

« Tatiana SAUSSEREAU. »

**Mme SAUSSEREAU**

« Oui, effectivement, je voudrais apporter une précision sur les dires de Madame CAPORAL qui nous a parlé sur la participation à l'inauguration des bornes pour l'apport volontaire à Charenton-le-Pont. Donc elle se déroulait au mois de septembre 2021. Là, je vous parle de nouvelles générations de bornes d'apports volontaires où le public est sensibilisé. Il est axé sur l'inscription et aussi avec des codes d'accès, donc c'est un dispositif qui est très, très bien cadré, et qui permet aussi d'avoir la traçabilité par la suite pour pouvoir améliorer le traitement des déchets. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Madame ADOMO. »

**Mme ADOMO**

« Je ne suis pas là ce soir pour faire de la polémique. Je voulais juste le rappeler et je le rappelle à nouveau : quand on a eu à se déplacer sur les écoles pour les biodéchets, on a fait l'inauguration, effectivement, on a eu une séance de travail avec les enfants, avec le personnel administratif et le Territoire. Donc ça, c'était bien avant. Et le deuxième point, c'est que cette inauguration qu'on a faite avec la ville de Charenton, votre collègue, Monsieur LHOSTE, était bien présent. Sur la question des biodéchets, je ne suis pas en train d'inventer Ceci étant dit, ce n'est pas le plus important. Le plus important aujourd'hui, ce que je retiens, c'est que, effectivement, c'est mis en place, premier point. Deuxième point, il y a une redistribution qui se fait auprès d'associations, et je trouve que c'est une excellente idée bien évidemment, que je ne peux que soutenir, et je pense que c'est ce qu'il faudra que l'on retienne. »

**Monsieur le Maire**

« J'espère que vous ne voterez pas contre parce que, sinon, ça pourrait être perçu comme une mauvaise approche. »

**Mme ADOMO (*hors micro*)**

*(Inaudible)*

**Monsieur le Maire**

« Je plaisantais. Monsieur TITOV. »

**M. TITOV**

« Oui, merci. J'avais posé une question sur le côté technique de ces bornes d'apports, qui sont une très bonne chose. D'ailleurs le jour où l'on en aura un peu partout, on peut espérer peut-être que l'on ait moins de déchets dans les bacs noirs, et le passage trois fois par semaine qui, selon nous, est assez énorme, alors qu'à Joinville c'est deux fois, et ça marche très bien à Joinville, et ça peut être même une fois dans des villes plus petites. Donc c'est toujours le même usage, même des gens qui habitent en appartement... Est-ce qu'il y a une création d'un endroit pour après apporter tout ce qui est collecté dans les bornes pour faire un vrai compost, parce qu'il faut un certain temps pour le compost. Donc j'aimerais savoir un peu plus comment ça marche. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur MAILLER. »

**M. MAILLER**

« J'ai bien compris qu'effectivement les objectifs avaient été atteints et, du coup, sur les 176 000 €, est-ce que cela a permis de réduire le coût de Nicollin et, si oui, dans quelle mesure ? Et pour les années à venir, qu'est-ce que l'on peut améliorer ? Quels seraient les objectifs effectivement, les perspectives pour avancer et aller un peu plus loin encore dans la démarche ? »

**M. DUVAUDIER**

« Ce que l'on peut faire, c'est continuer à sensibiliser fortement les commerçants, déjà pour éviter qu'ils surchargent leurs étalages, même si, à la fin, et heureusement, des gens en profitent, que ce soit redistribué ou glané. La redistribution, elle se fait comme cela. Après il y a plein de choses : dans les objectifs, il y en a que je n'ai pas cités, mais qui sont très clairs : suppression des sacs en plastique, des tas de choses sur lesquelles on avance. Aujourd'hui, la loi n'est pas complètement pour nous parce qu'il y a toujours des autorisations avec des grammages minima, et qui permettent les fameux sacs recyclables. Enfin, une fois tombés dans la Marne, les sacs, recyclables ou pas recyclables, ils font les mêmes dégâts. Nous ce que l'on aimerait, c'est que tout le monde use et abuse des sacs papier, par exemple. Sauf que cela a un coût, et ça, on n'en est pas maîtres, et les commerçants, ils sont bien obligés d'avoir quelques études de rentabilité de temps en temps, et de se dire : moi ces sacs-là, ça ne me va pas. Et puis il y a certains métiers où, aujourd'hui, on n'a encore pas trouvé de solution. Je pense particulièrement aux poissonniers et aux charcutiers. Nous, ce que l'on souhaiterait, c'est qu'effectivement les uns ou les autres soient capables d'analyser - c'est un mot un peu fort - vraiment ce qu'ils vont vendre sur le marché. Ils viennent avec des camions, ils remballent, ils vont sur un autre marché. Il n'y a pas vraiment une étude. Là aussi, le coût serait important, mais on ne peut pas dire : aujourd'hui, je vais à Champigny, j'ai besoin de 100 kilos d'oranges, et je vais amener 100 kilos d'oranges. Ça ne se passe pas comme ça, dans un souci déjà d'apparaître avec le plus bel étalage, le plus achalandé. Il faudrait que l'on arrive à ce que tout le monde prenne conscience qu'il y a de très, très gros efforts à faire. Ce n'est pas gagné, mais on y travaille, et moi je suis optimiste de nature. Je pense qu'on y arrivera, je ne sais pas quand, mais on y arrivera grâce aux commissions, grâce aux échanges que l'on peut avoir, mais surtout grâce aux discussions avec des commerçants et aussi avec le concessionnaire, parce que l'on n'en a pas parlé, mais lui aussi, il est partie prenante. »

## **Monsieur le Maire**

« Sur la question des coûts, ce que l'on peut vous dire, c'est que cela nous a permis déjà de ne pas augmenter, parce que l'évolution du coût des déchets a tendance à augmenter d'année en année, la filière de traitement étant ce qu'elle est. Et donc déjà de ne pas avoir augmenté, c'est déjà une belle réussite. Alors le résultat ? Il y a encore du travail à faire, on n'est qu'au début d'un processus, mais je crois que tout le monde peut se féliciter de ce premier résultat. Vous l'avez dit vous-mêmes, plusieurs d'entre vous qui sont intervenus. Concernant la filière qu'évoquait Monsieur TITOV, eh bien après, tout est géré par le Territoire de façon un peu plus globale. Voilà. Moi, en tout cas, je remercie les élus qui se sont investis sur ce dossier : Michel DUVAUDIER qui vient de le rapporter, mais aussi Tatiana SAUSSEREAU, Philippe LHOSTE, Delphine BERTRAND, les points de collecte ESS qui se sont tous mobilisés pour que ce dispositif fonctionne. Je crois que l'on est plutôt satisfaits de cette première étape, mais ça ne reste qu'une première étape. Il y a encore beaucoup de travail à faire. La question de la réduction des déchets, d'une façon générale, est un véritable enjeu de société, et donc en tout cas on avance, et c'est plutôt une bonne chose.

Bien. Alors il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte sur ce bilan, donc nous prenons acte. Pas de difficultés particulières ?

Et donc je vais demander à Michel DUVAUDIER d'enchaîner sur le rapport d'activité du délégataire que l'on vient de citer, pour l'année 2022, sur l'ensemble de nos marchés comestibles.

## **à l'unanimité**

### **9) Rapport d'activité 2022 de la société Loiseau Marchés, concessionnaire des marchés aux comestibles de la Ville**

#### **M. DUVAUDIER**

« Merci, Monsieur le Maire. Donc je ne vais pas vous lire le rapport, vous le connaissez, vous l'avez certainement tous lu. Enfin j'ai une chose à vous signaler, mais ça on en prend conscience tous les ans, c'est que c'est le rapport 2022, et que depuis, il a coulé pas mal d'eau sous les ponts. Sur 2022, on peut constater quand même une certaine stabilité des commerçants après la période, surtout pour les volants, particulièrement sensible liée au COVID. Donc aujourd'hui, en 2022, sur tous les marchés de la Ville, effectivement, comme je vous l'ai dit, on constate une stabilité. On n'a pas vraiment de nombre de commerçants supplémentaires. Quand certains s'en vont, on essaye dans la mesure du possible, mais ça, je crois qu'on y reviendra, de les remplacer, mais on se rend compte que nos marchés de plein vent sont vraiment - je parle bien entendu du Bois l'Abbé de Cœuilly et du Centre-ville - c'est vraiment aujourd'hui un gros frein à un développement accéléré du marché. Alors, en parlant un peu par avance de 2023, j'espère que dimanche, vous avez apprécié la venue d'un nouveau charcutier. Je crois que la meilleure chose que l'on peut faire pour lui, c'est de s'y rendre et d'en parler, et puis de dire qu'il est là. C'est ce qui fait qu'ils resteront, et je peux vous assurer que c'est quand même toujours un petit peu fragile, le nombre de clients qu'il aura et qui lui permettront de vivre. La même chose pour le marché de Cœuilly. Stalingrad, c'est un peu particulier. Aujourd'hui, Stalingrad, il a ses habitudes. Je pourrais presque le dire pour le Bois-l'Abbé aussi. Ils ont, eux, un rythme de croisière que l'on n'a pas ailleurs. Alors pour le Centre-ville on a des explications. Aujourd'hui le Centre-ville, il a été aussi le fait

des nombreux travaux qui s'y réalisent, ce qui est normal, et ce n'est pas fini, et ça, on l'assume. C'est pour cela aussi que l'on n'a pas cherché un développement à outrance ; on a cherché plutôt à réinstaller sur les deux places pour avoir les commerçants indispensables.

Ce dont on peut se féliciter, c'est d'un maintien de commerçants pour toutes les populations de la Ville de Champigny, et ça, on y tient fortement. C'est un endroit populaire. Si vous regardez au Centre-ville, il y a des gens qui, malgré qu'ils vont avoir un marché au Bois l'Abbé, viennent quand même sur le Centre-ville parce qu'il y a beaucoup de commerces. Il y a de la qualité, il y a des différences de prix. Si l'on s'intéresse à la cuisine, je crois que l'on peut même dire que l'on peut manger pratiquement tous les jours une cuisine d'un pays différent, et je crois que ça, à Champigny, on n'est pas loin d'être parmi les seuls. Et cela existait déjà avant, donc on ne va pas dire de mal, mais on en a renouvelé aussi certains. On est les seuls à pouvoir offrir toute cette panoplie d'offres, qui est nécessaire à la tenue du marché.

Un petit mot sur Cœuilly, parce que Cœuilly, c'est un marché auquel on tient vivement, pour lequel, heureusement, on est en appui, mais on a aussi le soutien d'une association qui se bat pour que son marché vive. Rien n'est pérenne, mais on a réussi à y faire venir un primeur, un charcutier italien, un *food-truck* qui prépare des plats cuisinés qui, aujourd'hui, malheureusement, la personne a été obligée de vendre, mais elle a vendu son camion à quelqu'un qui viendra se réinstaller. Par contre, l'état du camion, pour ne rien vous cacher, a obligé ce commerçant à prendre un peu de temps pour revenir, mais il va revenir. Il s'y est engagé, et on l'encourage, nous, vivement, à dépasser le cadre du simple poulet pour pouvoir répondre à un maximum de gens qui ont la chance de venir à Cœuilly, dans ce marché quand même particulièrement atypique, et particulièrement sympathique. C'est extrêmement dur là aussi, C'est des clients, il faut que les clients viennent... mais c'est un peu le serpent qui se mord la queue, mais les clients, petit à petit, arrivent. Il y a des animations. Il y a un tas de choses, comme on peut aussi en trouver sur les autres marchés.

Ce sont des généralités, mais je voudrais juste vous signaler qu'il y a une petite erreur page 4 où, je ne sais pas pourquoi, on tient, nous, particulièrement à ce qu'il y ait les boucheries Bernard. Ce n'est pas les boucheries Bernard qui sont sur le marché de Champigny, mais c'est la boucherie Stéphane. Voilà. Si vous avez des questions, je suis à votre écoute. »

#### **Monsieur le Maire**

« Avant de laisser la parole, il faut se satisfaire aussi du résultat, puisque l'on est sur un bilan où il y avait aussi un retour à un solde positif de l'exploitation des marchés, donc pour la somme de 23 626,03 €, ce qui est quand même plutôt une chose positive. Bien. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur MAILLER. »

#### **M. MAILLER**

« Oui, merci Monsieur le Maire. Encore une fois, je vais effectivement féliciter pour la qualité de ce rapport, parce que c'est un de ceux qui est le plus complet. Donc merci aux services et merci à Monsieur DUVAUDIER là-dessus. Et n'y voyez pas de la flagornerie. Quand il y a des choses qui sont bien, je suis le premier à le dire. Alors j'ai juste quelques petites interrogations sur les chiffres pour avoir un petit peu des explications, notamment, par exemple, si l'on prend le marché du Bois l'Abbé, on s'aperçoit en fait que le pourcentage de volants est très, très important : qu'est-ce qui explique cela ? Parce que cela représente, en 2022, plus de 70 % des commerçants. Est-ce que c'est une problématique de rotation ? Est-ce qu'il n'y a pas un moyen, par exemple, de les abonner ? Parce que



le fait aussi d'abonner, cela permet de sécuriser le marché, et peut-être d'avoir aussi une régularité dans ce qui est proposé.

Sur le marché de la place Lénine, vous disiez qu'il y avait une stabilité des commerçants. Si l'on prend effectivement entre 2021 et 2022, oui, mais si l'on revient à une année avant le COVID, en 2019, il y a quand même une perte à peu près de 25 % du nombre de commerçants. Donc c'est quand même un petit peu inquiétant, et puis du coup, ça me permet d'aller poser la question suivante : c'est que, aujourd'hui, il y a un certain nombre de commerçants, sur ce marché, qui sont installés devant les palissades du futur Dôme, d'autres qui sont devant le Monoprix, devant le Monoprix mais aussi devant la médiathèque. Donc une fois que les travaux seront terminés, bien évidemment, ils ne pourront plus rester sur cet emplacement, puisque tout sera sur le trottoir, directement devant le Dôme. Donc que vont devenir ces commerçants ? Pourquoi cette question ? Ce qui fait aussi probablement que l'exercice du délégataire est positif, c'est parce qu'il y a un nombre suffisant de commerçants. Alors certes, vous avez aussi l'effet de l'augmentation de 25%, puis après de 5 %, 7 % des droits de place, cela explique certainement aussi l'augmentation de ces recettes, donc qu'est-ce que vont devenir ces commerçants dont certains sont quand même des commerçants qui sont un peu emblématiques, qui sont là depuis 30 ans ? Ils font à la fois des produits qui peuvent être de qualité, si on prend le petit artisan qui vend des ceintures, des sacs et autres, mais aussi on a des commerçants qui font des objets de bazar, et on sait que sur un marché, aujourd'hui, même si vous voulez le faire monter en gamme, sans ces autres activités, ce sont des marchés qui ne vivent pas. Si l'on vient, c'est aussi parce qu'il y a du bazar, parce qu'il y a des commerces où l'on peut trouver des fruits et légumes à 1 € ou des objets à 1 €. Donc si ceux-là disparaissent, c'est ceux qui sont justement aujourd'hui devant le Monoprix et devant les palissades. C'est ce type de commerçants. Donc est-ce qu'ils vont être replacés quelque part sur la nouvelle place qui, aujourd'hui, accueille un certain nombre d'autres commerçants, dont certains, malheureusement, ne trouvent pas encore totalement leur clientèle ? Et je vais un petit peu plus loin : l'inquiétude que l'on peut avoir, c'est comment dans ce secteur-là, la nouvelle halle, qui est portée par la majorité, alors que l'on a l'expérience de celle de L'Hay-les-Roses, qui s'est complètement effondrée parce que les commerçants qui étaient dedans n'arrivaient pas à trouver leur clientèle, comment cela va s'organiser avec les commerçants qui sont déjà là, et pour certains, comme je l'ai dit, depuis 30 ans ? Donc qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'il va y avoir encore un risque de perte de commerçants, et qui dit perte de commerçants dit déjà bien sûr une moins grande variété de produits. Et s'il ne reste plus que des activités qui sont des commerces de bouche, qui n'auront qu'une petite clientèle, cela veut dire que, derrière, l'équilibre de la délégation risque d'être mis à mal. Et je sais que dans les délégations, quand cela ne va pas bien, c'est la collectivité qui est obligée de venir un petit peu à la rescousse.

Sur les autres marchés, sur le marché de Cœuilly, effectivement, on voit bien les efforts qui sont faits aujourd'hui. Malheureusement, si je ne me trompe pas, ce marché est aussi en concurrence avec d'autres marchés, notamment le dimanche, ce qui montre bien que, sur ce marché, n'avoir que des commerçants de bouche, malheureusement, ça ne fonctionne pas si bien. On pourrait faire à peu près le même commentaire pour le marché de Stalingrad. Donc, du coup, sur le marché de Cœuilly, qu'est-ce que la commune a fait, en dehors de ce qui est déjà décrit ? Mais est-ce qu'il y a d'autres choses qui sont envisagées, parce que l'on pourrait, par exemple, envisager de changer un petit peu la formule. Il y a des villes qui font des marchés de nuit, alors c'est vrai qu'à Cœuilly, c'est un peu compliqué en termes de stationnement. Je ne dis pas qu'il y a les conditions, mais je pense que l'on peut y réfléchir, parce que ce marché, il faut qu'il perdure, et là on sent que, même dans le rapport, c'est compliqué.

Donc voilà, je serais ravi de pouvoir participer à essayer de trouver des solutions avec l'équipe municipale. Il n'y a pas d'enjeu politique, si ce n'est de le maintenir.

Sur les animations, j'aurais aimé avoir un peu plus de détails, mais bon, vous en avez dit pas mal, et voir, en termes de perspectives, ce que l'on envisage pour l'année prochaine, et est-ce que vous pensez que, pour 2023 notamment, on irait vers une amélioration, alors surtout si on a les commerçants qui sont amenés à disparaître en lien avec ce que j'évoquais tout à l'heure, ce remplacement... Est-ce qu'ils vont être remplacés ou pas, au final, quand les travaux seront terminés sur le Dôme ? Eh bien voilà, en gros, c'étaient un peu mes questions. Quels étaient les objectifs et éventuellement les perspectives pour 2023 et pour 2024 ? »

**Monsieur le Maire**

« Caroline ADOMO. »

**Mme ADOMO**

« Oui, merci Monsieur le Maire. Moi j'ai quelques remarques notamment sur le nombre d'abonnés, de volants... Alors, pour le Centre-ville, on constate quand même qu'il y a une baisse du nombre de volants ; les abonnés, c'est stable. Je pensais que l'on pouvait s'attendre peut-être à plus d'abonnés que de volants. Cela s'explique peut-être aussi par les travaux au Centre-ville, mais concernant le Bois l'Abbé, on constate aussi une baisse. Qu'est-ce qui l'explique ? Ça, c'est ma question. Et pour Cœuilly, tout le monde connaît la problématique du marché de Cœuilly, le fait qu'il soit excentré par rapport aux autres marchés, par rapport à la Ville, et d'autre part le fait que, finalement, il est méconnu des habitants de Champigny. Est-ce qu'il ne serait pas possible de faire un peu plus de communication sur ce marché à l'échelle du magazine ? Peut-être aussi via les panneaux installés en Ville parce que, quand on lit les commentaires des habitants, même des villes avoisinantes, on se rend compte que beaucoup de gens ne connaissent pas ce marché, n'arrivent pas à le situer aussi au niveau du territoire. Donc voilà, c'était un peu mes deux questions principales : qu'est-ce qui explique qu'au Bois l'Abbé il n'y ait pas une évolution, voire plutôt une baisse, et pour Cœuilly. »

**Monsieur le Maire**

« Michel DUVAUDIER. »

**M. DUVAUDIER**

« Moi, je vais commencer par Cœuilly. J'aime bien Cœuilly, donc je commence par Cœuilly. Il faut savoir, Madame ADOMO, qu'effectivement, si vous regardez bien le magazine municipal, on vous en parle effectivement très souvent. Aujourd'hui, mais dans la continuité de tout ce qui s'est fait, il y a l'association J'aime mon marché, qui va d'ailleurs - puisque ça on ne pouvait pas le prendre en charge, on peut prendre en charge l'impression de flyers, et c'est ce qu'on est en train de faire - mais c'est eux qui vont les distribuer. Ça c'est très clair : faire connaître le marché, le marché, le marché, par tout ce que l'on peut, c'est vraiment la solution. Mais on en a parlé tout à l'heure, on a quand même une concurrence - loyale d'ailleurs - mais des marchés environnants qui sont celui du Plessis-Trévisé et celui de Cœuilly, qui ont su avoir des produits qui répondent aussi à beaucoup de gens de Cœuilly. Je pense à des traiteurs d'origine portugaise par exemple, et il y en a beaucoup à Villiers, même si ça diminue un petit peu aussi. À Cœuilly, on essaye, mais c'est ce que je disais tout à l'heure, vous savez, ils viennent, et puis bon Cœuilly, les habitués... Même maintenant, la population change. Vous savez, il y a des jeunes, il y a vraiment une démarche particulière à faire et, malheureusement, si vous y allez à

8 heures du matin, il n'y a personne et nous on a eu le cas d'avoir sollicité des commerçants en leur disant : "Eh bien, venez voir, venez essayez, regardez". Ils sont venus à 9 h 30, c'est ce qu'ils m'ont rapporté et c'est vrai, ils n'ont vu personne jusqu'à 10 h 30, et bon, ils font leurs calculs. Aujourd'hui je vais vous avouer quelque chose, ce n'est pas avouer d'ailleurs, je vais vous informer d'une chose : le primeur qui est aujourd'hui à Cœuilly, le deuxième dimanche où il est venu, il a gagné 250 €. Quand vous voyez le transport, la vendeuse, l'installation, il reste parce qu'on y met du joint. On a des trésors d'imagination tous pour que ça se mette en place. Mais il y a des gens, que ce soit aussi bien à la Ville, que ce soient les clients, que ce soit l'association J'aime mon marché de Cœuilly, tout le monde fait beaucoup d'efforts, et c'est pour cela qu'il reste. Jusqu'à quand ? Malheureusement, je suis incapable de le garantir. Il faut absolument, comme vous l'avez dit, que l'on fasse de la publicité, mais ça aussi, ça a ses limites. Il y a des gens qui ne trouvent pas sur le marché de Cœuilly tout ce qu'ils aimeraient trouver et, à l'inverse, les commerçants eux, voyant qu'il y a moins de monde, ne mettent pas de stand pléthorique. Si on prend par exemple - et qui est très bien - le traiteur italien, il vient avec des produits sous vide, très peu, et on passe la commande pour la semaine d'après. Mais nous, ça nous va bien, ça répond aussi à certaines attentes. Mais vous voyez que, quand même, c'est compliqué.

En ce qui concerne les autres marchés, alors celui du Bois l'Abbé, il a quand même, on peut dire, une stabilité. Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas plus d'abonnés ? Parce que l'abonné, c'est vrai que cela fidélise, mais l'abonné aussi, ce sont des contraintes. Quand vous avez des objectifs - sur ce marché, vous les connaissez - ce marché, on n'a pas l'intention de le laisser à cet endroit. Je crois qu'aujourd'hui il faut que l'on imagine ce que l'on va pouvoir faire, combien on va pouvoir reloger de commerçants, et là, on verra si l'on a effectivement tout intérêt à multiplier le nombre d'abonnés ou pas. Mais où je vous rejoins aussi, là, c'était Monsieur MAILLER, c'est en ce qui concerne les volants. Les volants, il y a des marchés qui se disent bien plus haut de gamme. J'en connais un particulièrement, c'est celui de Nogent. À Nogent pourtant, il y a aussi des commerçants de qualité, le jour où il n'y a pas - et ça, on l'a vu pendant le COVID, et ce n'est pas que le COVID qui l'explique - le jour où il n'y a pas de volants, il y a des gens qui ne viennent pas. Les volants, ça fait partie, comme l'a dit Monsieur MAILLER, d'un tout, et nous, nos marchés, on a envie que ce soit un tout : un tout dans la qualité, un tout dans l'offre, un tout dans les prix. Ça, on l'a dit tout à l'heure.

Après, sur le marché du Centre, forcément, on va faire bouger encore les lignes. C'est pour cela aussi que c'est compliqué d'abonner des gens. Là, on a prévenu : alors je ne sais plus, à la date du 1<sup>er</sup> décembre, je crois, on va reculer le fameux marchand de ceintures dont on a parlé, mais si j'ai des signes qu'ils vont détruire les lieux, on va reculer tout le monde, on a de la place, on a mesuré, pour pouvoir permettre au chantier d'avancer et que tout le monde travaille en toute sécurité. Mais il n'a jamais été question d'éliminer qui que ce soit : un volant qui vient une fois de temps en temps, peut-être que oui, le matin... Vous savez qu'il y a un nombre de volants très important qui viennent, on ne peut pas tous les loger, donc il est évident que, malheureusement, il y a des gens qui repartent. Là, on n'a absolument pas l'ambition de faire partir qui que ce soit. On va décaler. Je ne vous dis pas que dans certains cas... on va peut-être réduire. Vous avez vu comme moi qu'il y a des stands qui font 20 mètres. On peut se dire que l'on peut peut-être gagner un peu de place. Et puis il y a la place est, sur laquelle un tas de nouveaux commerçants sont venus, et ceux-là aussi ce sont des commerces de bouche, mais comme on veut une visibilité sûre, on ne les abonne pas.

Et je vais aussi parler du futur de la halle. On cite souvent en exemple l'échec de la halle de L'Haÿ-les-Roses. Nous, pour l'instant, dans les réflexions que l'on a pu mener, il n'y aura aucune ressemblance avec la halle de L'Haÿ-les-Roses. Il faut savoir qu'à L'Haÿ-les-Roses, on a pris des commerçants du marché, on les a mis dans la halle. Ce n'est pas évident que ça marche. C'est deux métiers bien

différents. Quand on va avoir un commerce qui va être à moitié sédentaire et à moitié, jour de marché, ouvert sur l'extérieur ces jours-là, le reste de la semaine, il faut être sur la partie fermée sédentaire. Je ne sais pas... Il faut réfléchir, mais c'est vraiment un métier différent. Ça, ce sera pour le futur. Mais il n'y a pas d'inquiétude, personne ne devrait partir. On n'abonne pas, parce que, avec les travaux qui ont déjà été réalisés et d'autres qui vont venir, ce ne serait pas raisonnable de dire à quelqu'un : "Je vous abonne" et puis, dans 6 mois, lui dire : "On vous a abonné pour 10 mètres, mais vous n'avez plus que 3 mètres". Ayons une vision précise de ce que l'on a envie de faire et, quand on aura une vision précise de ce que l'on a envie de faire, là on verra effectivement, pour fidéliser certains comme par exemple le charcutier qui vient d'arriver, effectivement, on réfléchira à abonner tous ces gens-là. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Sabrina ABCHICHE. »

**Mme ABCHICHE**

« Bonsoir à tous et à toutes. J'aimerais vous parler d'un souvenir que j'ai du marché de Cœuilly. Moi je me souviens de ma grand-mère qui me tenait la main en allant au marché de Cœuilly. Je devais avoir 6 ans et, à l'époque, le marché de Cœuilly, il allait jusqu'à la sécurité sociale. Donc il était particulièrement grand et peuplé tant en visiteurs qu'en marchands. Alors je ne connais pas l'historique après, je ne sais pas ce qui s'est passé, mais une chose est sûre : c'est qu'effectivement il y a une fuite des habitants de Cœuilly vers d'autres marchés puisque ceux qui sont sur le côté Village parisien, ils vont au marché de Villiers, ceux qui sont sur le haut, ils vont au marché du Bois l'Abbé, et ceux qui sont de l'autre côté, ils vont au marché du Plessis. Et donc cela délaisse le marché de Cœuilly. Ceci étant dit, je voudrais dire que vendredi, il y a conseil de quartier de Cœuilly à 19h30 au gymnase Simone-Jaffray - je fais la pub - et il y a un ordre du jour sur les prochains ateliers de travail : l'animation culturelle et commerciale du quartier. Et donc, avec le Conseil de quartier, on va s'emparer de ce sujet, le sujet du marché. Donc Aurélia, qui est la présidente de l'association J'aime mon marché de Cœuilly, sera présente et interviendra parce que, effectivement, il y a des choses qui marchent bien sur Cœuilly : quand on fait les marchés à thèmes, le carré bio, la fête des Mères, lorsqu'il y a la fête de l'Été, la brocante, on voit que là, il y a des gens qui viennent. Et c'est intéressant parce que l'on voit justement cette nouvelle population dont parlait Monsieur DUVAUDIER, c'est-à-dire des jeunes qui arrivent sur Cœuilly. Mais, de façon hebdomadaire, comme cela, le dimanche, ils ne viennent pas. Donc la question justement d'Aurélia, c'était : est-ce que l'on continue à s'acharner sur le dimanche ou est-ce que l'on concentre toutes nos forces et notre énergie plutôt sur des marchés thématiques une fois par mois ? Parce que l'on sait que là, avec de l'animation, on arrive à faire venir les familles. Donc ça c'est un sujet. En tout cas, une chose est sûre : c'est que l'on y tient, et donc, avec le Conseil de quartier de Cœuilly, on va s'emparer de ce sujet et voir comment est-ce que l'on peut travailler avec l'ensemble des habitants. C'est justement avec Monsieur BASTIN ce que l'on fait dans l'ensemble des quartiers : c'est comment est-ce que l'on porte ensemble des projets pour le bien-vivre commun du quartier ? Il faut voir les idées qui en ressortiront. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur MAILLER. »

### **M. MAILLER**

« Oui, juste pour terminer effectivement j'avais des questions que je ne vous avais pas posées. Dans le rapport, vous parlez, par exemple, pour le marché de Stalingrad de son intégration dans le cadre d'une restructuration d'ensemble de l'îlot halle avec la création d'une enseigne, est-ce que vous pourriez nous en dire plus ? Par contre, vous n'aviez pas totalement répondu sur le Bois l'Abbé, le fait que par rapport aux autres marchés, alors je ne parle pas du petit marché de Cœuilly ou celui de Stalingrad où il n'y a quasiment que des abonnés, mais pourquoi conserver une aussi grande proportion de volants sur ce marché-là, alors qu'il pourrait peut-être y avoir des commerçants un peu plus nombreux en termes d'abonnés, ce qui le stabiliserait aussi, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas qu'il y ait de volants, on est bien d'accord ? Les volants, c'est aussi un peu la variable d'ajustement qui permet de dynamiser un marché. »

### **M. DUVAUDIER**

« Alors ce que je peux répondre sur ce sujet, c'est que, là aussi, quand on va déplacer un marché, on ne va pas tendre à multiplier les abonnés. Déjà quand on se promène, comme on le fait régulièrement, par exemple, avec Sabrina ABCHICHE sur le marché du Bois l'Abbé, franchement, les commerçants, ils sont ravis d'être là, ils n'ont pas envie de bouger, et je vous assure qu'ils ne s'en vont pas. Ceux qui s'en vont, c'est vraiment parce qu'ils ont un problème soit personnel soit financier, mais ils sont vraiment très attachés, comme nous on peut l'être aussi, à ce marché. Ce marché, je le trouve génial aussi. Vous allez me dire, je les trouve tous géniaux. En ce qui concerne Stalingrad, il n'y a pas d'annonce préconçue, il y a juste garantir que, quoi qu'il arrive et quels que soient les projets qui pourraient arriver, on veut maintenir le marché, et on adaptera toujours les projets que l'on pourrait avoir en fonction du marché et en gardant le marché. Voilà. C'est ce que je peux vous répondre. »

### **Monsieur le Maire**

« Alors, en conclusion, ce que je pourrais vous dire, c'est quand même que vous voyez que l'on se préoccupe de ce sujet, que l'on voit bien que le marché de Cœuilly, c'est un petit peu plus compliqué parce que, au fond, il est en dessous d'une taille critique, à la différence du marché de Stalingrad qui, lui, fonctionne bien. Il n'y a pas beaucoup de commerçants : vous avez une dizaine de commerçants mais, pour autant, cela tient bien parce que vous avez une diversité de l'offre. C'est ce qui pêche aujourd'hui sur Cœuilly. On verra, avec l'ensemble des acteurs qui s'investiront sur le sujet comme nous le faisons, comment on peut réussir à faire évoluer l'offre qui est proposée pour que les habitants y viennent plus. C'est vrai qu'il y a eu un renouvellement, c'est vrai que l'on fait beaucoup, en termes de communication, pour essayer de soutenir ce marché, mais c'est une problématique qui existe depuis quelques années et qui devient de plus en plus compliquée.

Sur le marché du Bois l'Abbé, quand vous disiez qu'il y avait quand même moins de volants, alors certes, si on prend l'année 2015, mais après le COVID, on a quand même réussi à passer de 30 à 45, donc on est revenus quand même à un niveau important.

Et puis dernièrement, peut-être à préciser, Michel DUVAUDIER l'a dit : la halle gourmande, ce n'est pas une halle de marché, c'est un tout autre concept, c'est une toute autre approche, et donc ce que nous prévoyons dans ce projet, ce n'est pas de faire une halle de marché, c'est d'être sur une approche vraiment différente, et pas de faire une grande halle. On aura une halle qui sera de proportions très raisonnables puisque l'objectif aussi, c'est de redonner des espaces publics qui n'existent pas aujourd'hui. Donc, en fait, on va gagner en surface sur ce qu'est, aujourd'hui, le marché dans la configuration actuelle, c'est-à-dire la partie centrale et la partie Est, on va regagner des espaces publics

autour de la halle. Si vous prenez l'ensemble de l'îlot Carnot, qui est complètement aujourd'hui occupé, eh bien on va retrouver des espaces à ce niveau-là, ce qui nous permettra d'accueillir aussi de nouveaux commerçants ou de consolider ceux qui sont là aujourd'hui, et volants comme non volants, comme abonnés, il y aura de la place pour tous ceux qui peuvent correspondre aux besoins de l'ensemble des habitants. Donc quand on dit monter en gamme, ce n'est pas tout à fait le terme, c'est surtout une diversité de l'offre. C'est ça qui nous manque aujourd'hui, c'est d'avoir une véritable diversité de l'offre, à la fois sur l'alimentaire qui est un peu le point faible aujourd'hui, et puis en même temps continuer à faire en sorte que des volants de qualité aussi puissent continuer à exercer sur notre commune.

Voilà. Écoutez, je crois que l'on a eu un long débat sur ce sujet. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte sur le rapport du délégataire, et donc nous prenons acte d'avoir eu ce débat sur ce bilan d'activité 2022. Point suivant, donc, c'est un peu la série des rapports, donc le rapport d'activité de la société Vert Marine sur l'exploitation de la patinoire au titre de la même année 2022. Jean-Claude FORHAN. »

**à l'unanimité**

#### **10) Rapport d'activité présenté par la société Vert Marine pour l'exploitation de la patinoire municipale de Champigny-sur-Marne au titre de l'année 2022**

**M. FORHAN**

« Bonsoir mes chers collègues. Le rapport d'activité présenté par la société Vert Marine pour l'exploitation de la patinoire municipale de Champigny-sur-Marne au titre de l'année 2022. Pour cette délibération il s'agit de prendre acte du rapport d'activité incluant le compte de résultat de la période mentionnée. La présente note est un document fourni par la société Vert Marine. La patinoire de Champigny sur Marne est un équipement structurant pour la Ville qui attire un public large. Le site est sous contrat d'affermage en délégation de service public avec la société Vert Marine depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020 jusqu'au 30 novembre 2025. La saison 2022-2023 correspond à la troisième année du contrat de délégation. Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité présenté par la société Vert Marine pour l'année 2022.

#### L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 6<sup>e</sup> commission. Monsieur MAILLER ne prend pas part au vote

Avis favorables de la 1<sup>re</sup> et de la 5<sup>e</sup> commission

Je vous remercie. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

## M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Lors du dernier Conseil municipal, vous avez fait une remarque assez désobligeante sur le fait qu'en commission, je ne poserais pas les questions que l'on débat régulièrement. Je voudrais juste vous signaler quand même que lors de cette commission, et ce n'est pas la première fois que cela arrive, on nous remet un document sur table qui, manifestement, n'est pas celui qui nous a été envoyé. Donc c'est pour cette raison que je n'ai pas posé de questions puisque, évidemment, si vous changez le document, les questions peuvent être parfois différentes.

Je voudrais aussi vous faire remarquer qu'il y a certaines incohérences entre les divers documents qui ont été soumis à l'approbation du Conseil municipal, et notamment ce rapport. Par exemple, le 27 septembre, vous avez fait adopter un avenant numéro 1 qui portait justement sur l'exploitation de la patinoire et pour lequel vous aviez proposé, par avenant, de compenser 50 % des pertes sèches du budget de fonctionnement liées au surcoût énergétique, ce que l'on peut tout à fait entendre. Sauf que, dans ce document, vous parlez de 40 150 € hors taxes et, dans le document sur le rapport, on ne parle plus de hors taxes mais on parle de TTC. Donc déjà, il y a une petite différence et, en plus, dans le document qui a été soumis au vote le 27 septembre, il n'y avait pas le mode de calcul.

Concernant le mode de calcul, je suis quand même un peu interrogatif sur ce mode de calcul puisque, en fait, ce que l'on nous explique, c'est que pour pouvoir calculer ces 40 000 €, on a utilisé le réalisé, donc 204 669 €, alors que le budget prévisionnel de la structure prévoyait 79 700 €. Donc je suis quand même étonné qu'il y ait un si grand écart puisque, vous le relevez vous-même, c'est plus 156 %. Or j'ai quand même souvenir qu'en décembre 2021, avant que le budget prévisionnel soit établi, ou en tout cas, on aurait pu le corriger, le kilowattheure était déjà passé de 50 à 222 € en décembre 2021. Donc déjà, c'est une petite remarque sur le manque de clairvoyance et de prévisions de la part du délégataire.

Donc ensuite vous nous expliquez, ce qui n'était pas dans la note du 27 septembre, du 23 septembre pardon, que donc une envolée des coûts énergétiques et que donc plus 124 000 € et pour arriver à 40 150 €, vous nous dites en gros : on leur déduit - ce qui peut se comprendre - l'aide dont ils vont bénéficier de la part de l'État 14 000 € et du compte prévisionnel de résultat à hauteur de 30 000 € TTC. Donc a priori, c'est que l'on considèrerait qu'ils allaient avoir un excédent budgétaire et que donc on faisait ce mode de calcul pour arriver à 80 300 € hors taxes, d'où les 40 150 € qui, là, deviennent TTC. Donc il doit y avoir une erreur quelque part.

Pourquoi je vous dis ça ? Parce que, en fait, quand on regarde le compte de résultat de cette année, la structure annonce un compte de résultat négatif, si je ne me trompe pas, de 31 000 et quelques euros, cela veut dire qu'en fait la collectivité, par l'avenant que vous avez fait passer le 27 septembre, va en fait non pas donner une subvention d'équilibre - comme cela se fait lorsqu'il y a des concessions qui ont des difficultés et des coûts qui augmentent - de 31 000 € mais de 40 150 € hors taxes ou TTC. C'est vous qui nous direz si c'est du hors taxes ou TTC, ce qui paraît quand même un petit peu étonnant. C'est-à-dire qu'en fait on leur donne plus que, réellement, ce dont ils ont besoin pour être à l'équilibre. Donc ça, il faudra que vous m'expliquiez pourquoi on a fait ce choix-là. Et puis j'aurais aimé effectivement aussi, alors c'est un peu compliqué de parler de ce rapport d'activité, puisque on le compare à 2021, sauf que l'on sait que 2021, c'était une reprise d'activité. Donc j'aurai évidemment des questions sur les chiffres, d'autant que, sur 2023, on nous parle des entrées sur la saison, donc c'est un peu compliqué : on parle d'un exercice budgétaire et on nous parle des entrées sur une saison sportive.

En plus, si on regarde dans le document lui-même, il y a des intitulés qui sont difficilement compréhensibles pour n'importe qui. Du moins celui qui l'a écrit, je pense que lui pourrait peut-être le

comprendre, mais vous voyez, par exemple, sur la page 30 du rapport, on nous parle dans les charges “renouvellement”, on ne sait pas de quoi, dans les achats “renouvellement 63 000 €”, on nous parle “renouvellement Ville 110 000 €”, “renouvellement à reverser 158 000 €”. Voilà, il y a plein de chiffres de ce type, qui ne sont pas très, très clairs, pas plus que dans le document qui nous a été remis, qui a été donc modifié. Par exemple, qu'est-ce qu'on met derrière les services extérieurs ? Qu'est-ce qu'on met derrière les autres services extérieurs ? Les charges diverses, parce que c'est quand même des petits montants, enfin des petits montants 65 000 € sur un total de charges de 626 000 €, c'est quand même à peu près 8% Pareil dans les recettes : on nous parle “écoles contrat 150 000 €” : c'est quoi ? Ce sont les écoles qui payent ? Est-ce que c'est la commune qui paye pour les écoles dans le cadre de la prise en charge des frais de fonctionnement ? Pour ce qui est des activités annexes, on a un chiffre 188 385, qui est étonnamment le même que contribution-dotation à la régie en recettes. Donc voilà. Il y a pas mal de chiffres qui sont, à mon sens, un petit peu incompréhensibles. Et comparer les entrées entre 2021 et 2022 ne me semble pas être très pertinent. Cela aurait été bien d'avoir les chiffres de 2019 pour voir si l'on est dans une dynamique réellement d'augmentation par rapport à 2019. Est-ce que ça se développe, comme cela semble le dire ? Mais je ne peux pas le dire parce que je n'ai pas les chiffres 2019, contrairement à ce que l'on avait, par exemple, sur le marché. On pouvait voir l'évolution. Donc voilà j'aimerais que l'on puisse me répondre rapidement sur toutes ces questions-là. Et puis aussi, je fais une petite remarque : dans la note, vous faites un parallèle. Vous dites on va leur verser 40 000 € mais, d'un autre côté, on prend 60 000 € pour des indemnités. Mais est-ce que ce sont des indemnités, qui sont en fait des pénalités liées à ce que vous avez dit à juste titre : le fait qu'ils aient décidé de manière autoritaire de fermer la patinoire pendant 30 jours. Est-ce que c'est ça ? Est-ce que ce sont des indemnités ? Donc on ne peut pas comparer des indemnités qui sont liées à l'inexécution d'un contrat comme étant une recette avec la recette qu'on va leur donner des 40 000 €. Parce que ça voudrait dire qu'en gros on est gagnants. Non, on n'est pas gagnants. Ils ont fait une faute en fermant la patinoire sans avoir demandé l'autorisation du Maire, ce qui est inacceptable dans un contrat, parce que c'est quand même un prestataire. Donc on ne peut pas comparer cette indemnité avec les 40 000 € qu'on leur donne qui, à mon sens, vont au-delà de leur besoin de financement qui est, normalement, de 31 900 €. »

#### **Monsieur le Maire**

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques sur ce point ? Monsieur LURIER. »

#### **M. LURIER**

« Concernant cela, j'avais les mêmes interrogations que mon voisin, en particulier sur ce qu'ils appellent les renouvellements, renouvellements reversés d'une part puisqu'il y a des diminutions de charges à hauteur de 153 000 € et, de l'autre côté, “renouvellement ville”, est-ce que le “renouvellement ville” c'est une somme que verse la Ville ? C'est simplement l'objet de la question, lequel renouvellement ils avaient budgété pour 30 000 alors qu'il est de 110 000 quand même. Donc il y a un écart substantiel. Or cela ne semble pas correspondre à l'histoire de la pénalité de 60 000 €. Ne serait-ce que dans les rapports qu'ils présentent, on aimerait que sur le volet recettes, ce soit un peu plus explicite que les libellés qu'il y a. Je conçois qu'on mette cela en comptabilité, mais peut-être que cela pourrait être un peu plus détaillé. S'agissant par exemple d'une diminution de charge de 153 000 € et quelques, qui est quand même significative par rapport au montant total de charges, qu'il y ait un petit additif. Il y est peut-être mais, à la lecture tant du rapport que de l'annexe, je n'ai pas vu d'explication. »



**Monsieur le Maire**

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions, remarques ? Madame CAPORAL. »

**Mme CAPORAL**

« Oui. Moi, je vais changer un petit peu des chiffres. Je me réjouis qu'il soit envisagé une réfection totale de l'isolation du toit ainsi que le remplacement de la chaudière. J'imagine que cette nouvelle chaudière sera compatible avec la géothermie. Vous me direz si c'est effectivement le cas, et je voudrais ajouter que pour être plus vertueux, on pourrait également produire de l'énergie dans l'autoconsommation pour la patinoire sur des ombrières au-dessus des 80 places de stationnement plus les allées, ce qui permettrait de diminuer le coût en énergie et de compenser lorsque la température est inhabituellement clémente. Merci beaucoup. »

**Monsieur le Maire**

« Bien. Encore Monsieur MAILLER ! Vous avez déjà été très long... »

**M. MAILLER**

« Oui, tout à fait, mais c'est juste, par exemple, sur les travaux envisagés sur l'année 2023, ils seront à la charge de qui ? Du délégataire ou de la commune ? C'est pareil sur les autres paramètres. »

**Monsieur le Maire**

« Je vais laisser sur les aspects financiers Sophie AMAR vous apporter des éléments de réponse, et puis après je compléterai sur le reste des aspects. »

**Mme AMAR**

« En ce qui concerne les 40 150 €, j'avais fait ma remarque, et le prestataire Vert Marine a été averti de la coquille. Donc l'avenant précise bien 40 150 € hors taxes. En ce qui concerne vos remarques, elles sont pertinentes, et je les ai faites lorsque nous avons eu connaissance du rapport de Vert Marine qui n'est pas clair, il faut le reconnaître, dans les chiffres. J'ai posé les mêmes questions que vous en ce qui concerne le côté face obscure de leur compte d'exploitation parce qu'effectivement, les termes ne sont pas clairs du tout, et les montants non plus. Donc les services de la mairie ont questionné Vert Marine pour leur demander d'être beaucoup plus exhaustifs dans leur rapport mais, à ce jour, nous n'avons pas encore les réponses. Donc ce que nous pouvons vous proposer, c'est de vous envoyer par écrit les réponses aux questions que nous avons posées à Vert Marine, qui correspondent aux vôtres, parce que, à l'heure actuelle, nous n'avons toujours pas de réponse. En ce qui concerne la réflexion de M. MAILLER sur les 40 150 € parce qu'on leur verse 40 150 €, on leur a demandé 60 000 € de pénalités, mais ça revient... Certes, si nous ne les avions pas aidés à hauteur de 40 150 €, cela aurait aggravé leurs pertes. Je crois me souvenir que vous faites partie de la commission des services publics. Je pense que vous avez eu ce rapport à ce moment-là. Je ne fais pas partie de cette commission. Je ne sais pas si vous étiez présent lors de cette commission, mais cela aurait aidé l'ensemble de la collectivité si vous aviez pu, à ce moment-là, poser ces questions. Peut-être que nous aurions, à cette heure, les réponses... »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur MAILLER. »

**M. MAILLER**

« Monsieur le Maire, je vais répondre sur la question de Madame AMAR. Malheureusement, j'ai eu un souci familial qui ne m'a pas permis de participer... »

**Monsieur le Maire**

« Oui, vous êtes venu, mais vous n'avez pas pu rester, on le comprend, il n'y a pas de souci là-dessus... »

**M. MAILLER**

« Du coup, comment est-ce qu'on peut... »

**Monsieur le Maire**

« Je vais vous le dire. Vous aurez tous les éléments complémentaires que nous attendons de la part de Vert Marine. Pour autant il faut peut-être apporter quand même quelques précisions aux autres questions qui ont été posées. Effectivement, mais ce n'est pas l'objet du rapport 2022, Madame CAPORAL, vous nous posez des questions sur 2023. 2023 : effectivement, on a procédé cet été au changement de la chaudière qui est, bien évidemment, compatible avec la géothermie. Sur le toit, pour l'instant, on est sur une étude. On verra les conclusions, puisqu'il y a quelques années, nous avions une étude qui laissait penser que peut-être il faudrait changer l'intégralité de la structure du toit, ce qui n'est quand même pas une simple affaire, et pas des coûts neutres. Je vais vous le dire : on rêverait d'avoir une patinoire comme celle de Fontenay, avec un système qui permette de travailler sur les flux entre la piscine et la patinoire qui, en termes d'écologie et de coûts de gestion, est formidable. Mais il ne vous aura pas échappé que notre piscine, qui a une cinquantaine d'années bien passées maintenant, n'est pas tout à fait à côté de la patinoire. Donc ce genre de schéma sera bien compliqué à réaliser, et ce n'est pas quelques ombrières qui permettront de produire la glace puisque, au-delà des quelques points de chauffe, la difficulté, c'est de produire la glace.

Et je voudrais quand même rappeler dans quelle situation on était le jour même du Forum des sports. Le délégataire a fermé sans nous en informer. Il nous a envoyé un mail alors qu'il venait de fermer, alors que toute la saison était prête : les équipements étaient prêts, y compris même d'ailleurs des équipements qui avaient été pris en charge en termes de renouvellement par le délégataire. Nous avions pris des choses en charge sur l'été 2022, le délégataire aussi avait fait des renouvellements d'équipement. Nous, on était heureux comme pour tout démarrage de la saison. J'avais eu l'occasion de m'y rendre le vendredi, et le vendredi, on ne m'a informé de rien, et le samedi, y compris l'employé de Vert Marine, qui est sur place, n'était informé de rien. On lui a dit : "Tu fermes la patinoire". Et Vert Marine, ce n'est pas n'importe qui, ce n'est pas le petit délégataire. C'est un gros délégataire. Il gère beaucoup de piscines, il gère beaucoup de patinoires en France. Il a fermé 30 équipements, et il a pris ceux qui étaient les plus énergivores. Il me l'a expliqué, le patron de Vert Marine. Il m'a dit : "Moi, je ne pouvais pas continuer, compte tenu de l'évolution des coûts de l'énergie." Vous avez évoqué une évolution de 50 à 200 € du prix du mégawattheure, c'est même pire, parce que lui était allé sur des marchés Spot, c'est monté à 1 000 €. Il s'est retrouvé dans une situation où, s'il continuait à ouvrir, alors je ne parle pas là sur la patinoire de Champigny, sur l'ensemble des équipements dont il a la délégation, il avait un coût de facture énergétique supérieur à son chiffre d'affaires, donc il était mort, et l'on n'avait plus personne en face de nous. Donc qu'est-ce que j'ai fait à ce moment-là ? J'ai organisé un rapport de force avec Vert Marine en organisant une visio avec tous les responsables. Ça a été un gros travail, parce qu'il fallait aller les chercher les contacts des équipements qui ont été fermés. On

nous dit : "Il y a une patinoire qui a fermé dans les Alpes." OK, très bien. Quelle ville ? Quel contact ? On n'avait pas son carnet de bilan à Vert Marine. On a réussi à reconstituer tout cela. On a fait une visio. On a fédéré ensemble des villes qui étaient impactées. Il y avait une quinzaine de patinoires et une quinzaine de piscines. Comme j'avais pris l'initiative sur ce sujet, j'ai eu droit à quelques passages médias, qui ont mis une pression formidable sur Vert Marine. Et Vert Marine, du coup, est revenue en arrière. Pas partout, mais à Champigny, au bout d'un mois, il a dit : "Je rouvre. J'ai bien compris ce qui allait se passer", et surtout on l'a menacé d'arrêter la délégation de service, d'envisager de passer à un autre délégataire puisque, de plein droit, il avait rompu le contrat. Donc on a fait un rapport de force et, au titre de ce rapport de force... Vous savez, il n'y a pas beaucoup d'acteurs qui gèrent dans le domaine des patinoires, ils sont trois, dont Vert Marine qui est dans une position assez forte. Qu'est-ce qu'on pouvait faire ? On prenait un autre délégataire ? On n'allait pas repasser un marché. C'était très compliqué. Là, on a réussi à obtenir des négociations qui nous ont permis d'intégrer, de dire : vous n'avez pas appliqué la hausse du coût des fluides au regard de ce qu'est la situation le 15 ou le 30 septembre, mais on fera un bilan à la fin de l'année sur ce que cela a coûté réellement, et on est ouverts pour dire : on analysera, en fonction des coûts, ce que la ville est prête à prendre à sa charge. Parce que ce n'est pas une aide, c'est ce que la ville est prête à prendre à sa charge, et ce que vous, vous aurez à prendre à votre charge. Et donc on a fait une répartition moitié pour moitié sur le réel. Donc au total, on se retrouve effectivement sur 80 000 € de coût en plus, donc on a versé la moitié, 40 150 €. Mais, en même temps, qu'est-ce que nous a dit Vert Marine ? "Bon ben alors on a réglé tous nos différends, il n'y a pas de problème." Ah non, non, non...

Parce que moi, je suis désolé encore, Monsieur TITOV, mais je vais être obligé de rappeler des éléments du passé. J'ai bien en mémoire aussi, sur la mandature précédente, où l'on avait laissé filer en heures pleines ce qui aurait dû être fait en heures creuses de la part du délégataire. Ça nous avait coûté 70 000 € cette affaire. Certains s'en souviennent certainement. Et qu'est-ce qu'on a fait ? À la fin, on a discuté un peu avec Vert Marine, et puis à la fin, on en a fait cadeau. D'ailleurs j'avais demandé si l'on avait obtenu gain de cause puisqu'on avait dit : on demandera à Vert Marine de payer une erreur qui leur incombait. Au final, j'ai remonté tout le dossier, j'ai remonté le fil et, effectivement, on ne l'a jamais demandé. On en a fait cadeau à Vert Marine. Moi, je n'ai pas voulu que l'on fasse de cadeaux à Vert Marine. Ils n'ont pas été corrects dans l'approche, ils ne nous ont pas informés, il n'y a pas eu de travail partenarial, et donc on a appliqué une pénalité de 60 000 €. Et donc, globalement, effectivement, on n'a pas gagné même si on verse 40 000 et on reçoit 60 000. On pourrait se dire : on a gagné 20 000 €.

On a eu une perte d'activité pendant un mois, mais on est plutôt satisfaits d'avoir obtenu la réouverture de la patinoire, ce qui n'était pas gagné du tout, je peux vous dire que c'était loin d'être gagné. Même si certains nous disaient qu'il fallait fermer la patinoire, nous, on a souhaité avancer pour que la patinoire puisse rouvrir. Et aujourd'hui, pour répondre à votre question sur la fréquentation, si l'on reprend les chiffres avant le COVID, on est quand même à plus 30 % de fréquentation sur cet équipement. On l'a évoqué en commission des services publics vendredi soir, on est effectivement de l'ordre des 30 %. Alors globalement, c'est-à-dire toutes activités confondues, puisque à la fois les clubs ont eu une petite augmentation de leur nombre de licenciés, parce qu'il y a eu aussi un gala qui a attiré un peu de monde, et puis parce que les gens ont retrouvé le chemin de la patinoire et en ont amené d'autres. Et je crois que l'on peut tous se satisfaire aujourd'hui de la situation que nous avons, au regard de ce qu'était le contexte, puisque nous sommes sur le bilan 2022, je le rappelle, qui était un contexte particulièrement tendu, ce qui a fait que, d'ailleurs, certaines patinoires n'ont pas rouvert depuis. Un certain nombre de patinoires en Île-de-France n'ont pas rouvert. Certains ont dit : eh bien, du coup,

on transforme, on n'a pas de visibilité, on va en faire un ensemble pour faire du patin à roulettes. Voilà. Nous on a quand même une patinoire, et moi je suis ravi parce que les choix que nous avons opérés ont permis de maintenir cette patinoire et qu'aujourd'hui la fréquentation semble revenue. Donc il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte sur ce rapport, et donc on verra, en fonction des compléments qui seront apportés par Vert Marine, pour vous transmettre les éléments que nous aurons en notre possession. Point numéro 11, Bernard GAUDIÈRE. »

**à l'unanimité**

### **11) Mise à disposition du centre de plein air à Chanteloup-en-Brie en Seine-et-Marne**

#### **M. GAUDIÈRE**

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Cette délibération numéro 11 concerne la mise à disposition du centre de plein air à Chanteloup. En effet, la ville de Champigny dispose d'un centre de plein air en forêt, à Chanteloup-en-Brie en Seine-et-Marne. Le centre de loisirs fonctionne durant la période estivale, ainsi que pour d'autres services municipaux plus ponctuellement. La Ville de Champigny souhaite donc mettre à disposition ce site en dehors des périodes d'utilisation par les services municipaux. Cette mise à disposition se fera en faveur de partenaires publics et privés. Il est donc nécessaire de fixer un tarif, et les tarifs proposés seraient de 200 € la journée pour les partenaires publics et 300 € TTC, par journée également, pour les partenaires privés.

#### L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1<sup>re</sup> et de la 5<sup>e</sup> commission. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

#### **M. MAILLER**

« Merci Monsieur le Maire. Une nouvelle fois, c'est vraiment une question qui est liée à ce que l'on met dans cette note, parce que l'on nous parle effectivement de mettre à disposition Chanteloup, mais qu'est-ce que l'on met à disposition ? Parce que si c'est 200 € ou 300 € la journée pour l'ensemble du site, je trouve que c'est quand même très peu cher, compte tenu de ce qui est dit plus haut sur la qualité des équipements. De quoi il s'agit exactement pour ces 200 € ? Parce que sur la valorisation du patrimoine communal, vous me trouverez toujours derrière vous, mais là, 200 €, si c'est tout le site, eh bien je vais réserver très souvent, je pense. Ah non peut être pas partenaire public, partenaire privé : 300 € la journée pour l'ensemble du site, ça peut être sympathique. »

#### **Monsieur le Maire**

« Alors je crois que la note est quand même assez explicite : l'objectif, c'est de travailler avec la ville de Chanteloup, parce que la commune de Chanteloup a des enfants qui ont besoin de faire des activités aussi, et que nous, nous n'utilisons que 8 semaines par an cet équipement. Avec les phases de

préparation, on va dire 10 semaines sur l'ensemble du site. Et donc on a eu des échanges avec le Maire de Chanteloup qui nous a dit : "Eh bien moi, l'équipement, ça pourrait m'intéresser à certaines périodes de l'année. Je pense notamment aux vacances du printemps pour pouvoir le mettre à disposition pour des élèves en tant que centre de loisirs de Chanteloup." Nous, on n'a pas d'activités à ce moment-là ; donc cette recette, elle n'est qu'un plus pour nous. On est dans le cadre d'une ville, donc une coopération entre communes. Vous savez, quand ils vont nous envoyer sur place 15 ou 20 enfants, eh bien si vous ramenez à l'enfant, ce n'est quand même pas une somme totalement négligeable par rapport à ce qui se fait en termes de tarifs. Alors si vous voulez nous dire qu'il faut augmenter les prix, c'est bien la première fois que vous nous le dites mais, pour autant, on monte ici quelque chose avec la commune de Chanteloup, avec laquelle on souhaite aussi faire un partenariat. On a des questions aussi à voir sur l'accès, puisque l'on a une voie qui est aujourd'hui dans une certaine situation. Et donc ça va nous permettre aussi d'améliorer les choses de ce point de vue-là. Donc voilà, l'objectif, il est là. Pour nous, je trouve que c'est plutôt bien. Cela ne va pas faire des recettes considérables bien évidemment, mais c'est toujours une recette complémentaire sur un site qui a un coût de fonctionnement quand même important, et qui, hélas, ne peut être utilisé que 8 semaines par an. Monsieur MAILLER. »

**M. MAILLER**

« Justement Monsieur le Maire, vous venez de dire que c'est un site qui a un coût de fonctionnement très important. 200 €, ça ne couvre absolument pas, à mon avis, les fluides et autres. Que l'on ait un partenariat particulier et privilégié avec la commune de Chanteloup, ça ne me pose aucun souci évidemment, c'est même plutôt souhaitable, je dirais, de faire vivre le centre. Maintenant, ça veut dire que toutes les communes d'à côté, qui voudraient le faire, vont payer le même tarif, parce que ce sera le tarif public... »

**Monsieur le Maire**

« Non, non, non, non, non, non, non. Si vous avez bien lu la délibération, c'est mise à disposition du centre de Chanteloup pour les partenaires, effectivement publics, et dans ces partenaires publics, pour l'instant, il n'y en a qu'un qui est cité : c'est la mairie de Chanteloup. Ce n'est pas parce que l'on fait cette délibération-là que toutes les villes auront un droit. Il y a une convention qui sera faite entre la commune de Chanteloup et la commune de Champigny. Ça s'arrête là. »

**M. MAILLER**

« Eh bien, dans ce cas-là, il vaut mieux faire une convention d'occupation temporaire avec eux. »

**Monsieur le Maire**

« Non, non, non. »

**M. MAILLER**

« Eh bien si ce n'est que pour eux... Là, ce n'est pas que pour eux. Vous dites partenaires publics avec un "s". Donc cela veut dire que d'autres partenaires pourraient le demander et payer ça. »

**Monsieur le Maire**

« Non, Monsieur MAILLER... »

**M. MAILLER**

« Laissez-moi finir, Monsieur le Maire, s'il vous plaît. Je ne vous ai pas coupé. Là, vous êtes sans arrêt en train de m'interrompre. »

**Monsieur le Maire**

« Mais je vous en prie, mais... »

**M. MAILLER**

« Laissez-moi aller au bout de mon raisonnement, après vous prendrez la parole, il n'y a aucun souci. »

**Monsieur le Maire**

« Je vous remercie. »

*(Rires)*

**Monsieur le Maire**

« C'est surtout qu'il n'y a pas de raisonnement, quoi... »

**M. MAILLER**

« Eh bien si, justement. »

**Monsieur le Maire**

« Eh bien il est temps qu'on arrive à la chute. »

**M. MAILLER**

« Comment vous avez calculé les 200 € ? Est-ce que c'est le coût d'une journée avec les fluides, avec tout ce qui va avec ? On pourrait même mettre les travaux, tout ce que vous voulez, ou alors est-ce que c'est un chiffre qui a été donné comme cela ? Pour moi, il me paraît très faible. Après, que l'on ait un partenariat privilégié avec la Ville de Chanteloup, pour moi, il n'y a pas de souci, ça me paraît même être naturel. Là, vous proposez quelque chose avec écrit "partenaires publics", donc cela veut dire que n'importe quel partenaire public peut venir demander à pouvoir utiliser les locaux pour 200 € la journée. Mais où vous trouvez un site comme Chanteloup à 200 € la journée ? »

**Monsieur le Maire**

« Vous avez fini ? »

**M. MAILLER**

« Mais non, mais enfin il paraît que ce sont des partenaires privilégiés... »

**Monsieur le Maire**

« D'accord. Vous avez fini ? Je peux vous répondre ? »

**M. MAILLER**

« Allez-y. »

**Monsieur le Maire**

« Donc, comme je vous l'ai déjà dit, mais je le répète, pour l'instant, on a la nécessité de faire effectivement une délibération précisant que cela peut être tous les partenaires publics. Ça ne leur donne pas un droit. Ce n'est pas parce que l'on va faire voter cette délibération aujourd'hui que n'importe quelle ville pourra dire : eh bien, tiens, on a trouvé un endroit à 200 € qui n'est pas cher, ça nous intéresse. Il y a une convention qui sera faite avec chacune des communes, au regard de ce qui aura été voté ce soir. On ne s'interdit pas, si demain une autre petite commune, ce sont des petites communes, Chanteloup-en-Brie, c'est une toute petite commune, si une autre petite commune qui est à côté nous sollicite, eh bien on aura déjà la délibération pour pouvoir le faire. Mais ça ne veut pas dire pour autant que l'on acceptera. On verra. Au moins, là, on a une délibération qui nous permet de le faire. Pour l'instant, l'objectif, il est uniquement de répondre à la sollicitation de Chanteloup, parce que ça nous paraît pertinent, parce que ça nous permet aussi d'avoir une occupation du site. Le prix, il a été déterminé effectivement au regard du coût des fluides, mais vous savez, 200 € sur les fluides, à ce niveau-là, ce n'est pas énorme au regard de ce qu'il y a à Chanteloup. Et on ne met à disposition que le site, on ne met pas à disposition de personnel. C'est eux qui géreront sur cette phase-là. S'ils nous disent : on réserve pour 15 jours, eh bien pendant 15 jours, ils auront la disposition du site. Ils devront le prendre dans l'état où on leur aura confié, et ils devront le rendre dans le même état. Voilà. La coopération intercommunale, ce n'est pas forcément une mauvaise chose. D'ailleurs on en discute aussi avec d'autres communes, pas qu'avec Chanteloup parce que l'on a quand même des sites qui ne fonctionnent pas à plein, et donc cela ne nous semble pas incohérent d'aller dans ce sens-là. Ça fait déjà trois interventions. Oui, mais il n'y a pas que vous, il n'y a pas que vous, il y a aussi Monsieur TITOV à qui je donne la parole. »

**M. MAILLER**

« Je n'avais pas vu. »

**M. TITOV**

« Oui, merci Monsieur le Maire, n'est-il pas possible d'envisager ou est-ce que vous y avez pensé : est-ce que c'est possible également de le louer à des privés ? Donc du coup... »

**Monsieur le Maire**

« Eh bien c'est écrit dans la délibération "partenaires privés". Et là, ce n'est pas le même tarif, c'est 300 €, d'où l'explication que je formulais juste avant de dire que c'est un prix un peu préférentiel pour la commune de Chanteloup. Maintenant, si demain la commune de Chanteloup nous dit : - je vous dis quelque chose qui n'a pas été évoqué, mais c'est ça pourrait arriver - Eh bien nous, on aimerait le réserver pendant 5 jours, mais on le prend en charge pendant 4 jours, et pendant une journée, c'est par exemple notre club de sport. Pourquoi pas ? Mais, à ce moment-là, ce ne sera pas tout à fait le même tarif. Voilà je pense que l'on a... Encore Monsieur MAILLER ! »

**M. MAILLER**

« Oui, oui, parce que quand on essaye de fixer un tarif, en général, on essaye de prendre la valeur locative du bien. Donc quelle est la valeur locative de Chanteloup, évaluée par les Domaines ? Parce que là, pour moi, ce n'est pas sur le fond. Le fait de mettre des tarifs et de valoriser le patrimoine communal me paraît être une bonne idée. Le fait de le faire à ces tarifs-là, au motif que ce serait pour pouvoir faire quelque chose avec Chanteloup, mais avec Chanteloup, il suffit de faire une convention

d'occupation temporaire, une convention d'objectifs et de moyens, et là, vous fixez ce que vous voulez. Là, cela veut dire que l'on ouvre à tout le monde, et là, je pense que l'on sous-estime la valeur de ce bien. Vous dites même dans la note que ce sont des équipements de grande qualité, et là, on est en train de les brader. Ça veut dire que, concrètement, ce sont un peu les Campinois qui vont payer pour d'autres. Je ne parle pas de Chanteloup avec qui on peut avoir un partenariat privilégié, ça ne me pose aucun problème... »

**Monsieur le Maire**

« Bien, on a compris votre position, Monsieur MAILLER. Juste pour vous préciser, et on va en finir là sur ce point. On ne brade rien, on ne vend rien, on met juste à disposition, et ce n'est pas au détriment des Campinois. Vous êtes tout de suite dans des approches d'affabulation. À partir du moment où l'on aura quelques recettes en plus, et que cela nous coûtera moins cher par cette mise à disposition que cela nous coûte en frais de fonctionnement, je ne vois pas en quoi cela viendrait en moins pour les Campinois. C'est plutôt en plus pour le coup. Donc c'est bien le sens de cette délibération. Par ailleurs, je vous précise, parce que vous ne connaissez peut-être pas assez Chanteloup, mais on ne peut pas dormir à Chanteloup. Il n'y a pas d'hébergement, c'est uniquement une occupation pour la journée. Donc ils arriveront le matin et ils repartiront le soir. Ce n'est pas parce qu'ils habitent à côté qu'ils vont pouvoir dormir sur place. Il n'y a pas d'hébergement possible, actuellement, dans la configuration du centre de loisirs. Peut-être qu'un jour, ça évoluera ; peut-être que l'on regardera tout cela, mais il y a aussi actuellement des questions d'aménagement sur tout ce secteur. On a des questions de trames vertes aussi, toutes ces questions-là, elles bougent dans les réflexions que l'on peut avoir à la fois à Champigny, mais dans l'ensemble de l'Île-de-France. Bien, je vous propose de passer au vote : qui est pour ? Abstentions ? Une abstention, c'est noté. Tout à l'heure, vous nous incitez à avoir plus de recettes, et là, vous nous les refusez.

**M. MAILLER (*hors micro*)**

« Non je n'ai pas dit ça. »

**Monsieur le Maire**

« C'est très cohérent. Point numéro 12, Patrice LATRONCHE. »

**à l'unanimité des suffrages exprimés**

**47 votes pour** dont 8 procurations (M. CHATAUD, Mme ARRON, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DONATIEN, M. SLIMOVICI, Mme NGANDE, Mme KEITA-GASSAMA)

**2 abstentions** dont 1 procuration (M.SY)



## 12) Vente publique de documents retirés des collections des médiathèques municipales. Fixation du prix de vente des différents documents

### **M. LATRONCHE**

« Merci Monsieur le Maire. Cette délibération numéro 12 concerne la vente publique de documents retirés des collections des médiathèques municipales avec la fixation du prix de vente des différents documents. Cette vente aura lieu le 9 décembre 2023, et ce sont environ 15 000 documents qui seront proposés à la vente. Cette vente se déroulera de 10 h 00 à 18 h 00 dans la salle Jean Morlet, et les tarifs sont à 0,50 € l'unité pour les revues, les CD, les textes enregistrés et 1 € pour les romans, bandes dessinées, mangas, documentaires et albums.

### L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6<sup>e</sup> et de la 1<sup>re</sup> commission. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

### **M. MAILLER**

« Oui, Monsieur le Maire. Je remercie Monsieur LATRONCHE des échanges que l'on a pu avoir sur ce dossier en commission, puisque j'ai posé des questions et il m'a répondu. Simplement, ce que j'ai regretté, c'est le fait que l'on ne puisse pas, matériellement, éventuellement imaginer que cette vente se fasse dans plusieurs quartiers de la Ville, puisque je pense que l'accès à ses ouvrages pourrait se faire. Mais j'entends aussi les arguments qu'a avancés Monsieur LATRONCHE. Alors peut-être que, pour les prochaines, on pourrait imaginer que cela se fasse peut-être l'année N dans un quartier, l'année N+1 dans un autre quartier, de manière aussi à faire en sorte que cela se déplace dans les quartiers, que tout le monde puisse aussi y avoir accès, même si j'ai entendu ce que disait Monsieur LATRONCHE, qu'il y a des gens qui descendent des quartiers. Cela peut être sympa aussi que ça se fasse dans les différents quartiers, non pas en même temps, mais peut-être sur d'autres initiatives les années suivantes. »

### **Monsieur le Maire**

« En même temps, l'avantage d'être sur un point central, c'est que tout le monde peut s'y rendre. Madame CAPORAL. »

### **Mme CAPORAL**

« Oui, moi j'ai une interrogation quand je vois le chiffre de 15 000 documents retirés des collections des médiathèques. Cela me semble énorme, et je me demande, si c'est le cas, si c'était le même nombre ou le même type de nombre, les autres années. Et l'autre question que je me pose : quel est le montant qui sera alloué au rachat de documents ? Et ensuite, j'ai également une demande, c'est d'avoir la liste des documents retirés des médiathèques. Ça existe. Vous pouvez me la communiquer assez facilement. »

### **Monsieur le Maire**

« Vous voulez que l'on vous communique la liste des 15 000 références ? »

**Mme CAPORAL**

« Oui, pourquoi pas ? »

**Mme AMAR (*hors micro*)**

« Il n'y a pas que ça à faire. »

**Monsieur le Maire**

« Pourquoi pas ? Eh bien on vous adressera en même temps la facture du traitement en termes de personnel pour votre demande. »

**Mme CAPORAL**

« Mais non, ça existe. »

**Monsieur le Maire**

« Mais non. »

**Mme CAPORAL**

« Ça existe. »

**Monsieur le Maire**

« Mais non, on peut toujours demander l'excès, mais je vais laisser Patrice LATRONCHE répondre à vos autres questions. »

**Mme CAPORAL**

« Je peux vous... »

**Monsieur le Maire**

« Madame CAPORAL, vous pouvez couper votre micro si vous souhaitez que l'on vous réponde, sinon on ne vous répond pas. Merci. »

**M. LATRONCHE**

« Merci Monsieur le Maire, je veux répondre déjà pour monsieur MAILLER. Pour les autres sites, effectivement, vous avez apporté les réponses de frais de logistique, de disponibilité. Un point aussi : on a tiré les conséquences des expériences des services, puisqu'il y a eu des ventes qui ont été organisées dans différents quartiers, et la constatation qu'ont pu faire les services, c'est que le lieu qui attirait le plus de monde et qui faisait participer le plus de Campinois, c'était effectivement le centre-ville avec la salle Jean Morlet.

Ensuite, Madame CAPORAL, pour la liste des 15000 références, moi je vais vous inviter à venir sur la vente, et puis vous pourrez voir déjà les 15000 références. Comme ça, vous aurez une idée de la liste. Après je rejoins Monsieur le Maire dans la facturation par rapport au temps qui va être passé.

Et puis les recettes : les recettes de ces ventes sont réattribuées aux services. On enlève 15 000 références mais, dans le budget, il est déjà prévu d'acheter d'autres références. Et c'est ce qui fait la régénérescence des collections, et la remise à niveau et à jour des nouveaux documents qui sortent, et donc pour se tenir au niveau actualité. Et puis, si vous regardez sur le rapport, les références qui ne seront pas vendues seront ensuite reversées à une association suite à la convention que l'on a eu

avec eux, et que l'on a signée, c'est la librairie solidaire Ammareal, avec l'approbation du Conseil municipal en date du 16 novembre 2022, que vous avez votée, je crois, de mémoire. »

**Monsieur le Maire**

« C'est une proposition et puis... Oui, Madame CAPORAL de nouveau. »

**Mme CAPORAL**

« Oui, j'ai bien lu le rapport, merci. Ma question était : quel est le montant alloué pour les prochains achats ? Ce n'est pas la réutilisation de l'argent... »

**Monsieur le Maire**

« Je vais vous répondre. »

**Mme CAPORAL**

« D'accord. »

**Monsieur le Maire**

« C'est une proposition : puisque Monsieur MAILLER trouve que ce n'est pas suffisant 200 €, donc cela me paraît être un tarif pas très élevé par jour pour compter le temps que l'on va mettre pour vous établir les documents, et on vous adressera la facture sur cette base modeste, considérée par votre collègue Monsieur MAILLER.

Sur cet aspect de renouvellement, si l'on est obligés de faire la sortie de beaucoup de documents, c'est parce que l'on avait beaucoup de documents anciens. Donc cela renvoie aussi à peut-être un manque d'anticipation. Et d'ailleurs, je le dis assez clairement : je pense qu'il y a eu un sous-investissement sur cet équipement. Et quand on regarde les collections qui existent aujourd'hui, pour beaucoup, hormis peut-être le rayon jeunesse que je mettrai à part, beaucoup de choses sont vraiment dépassées, voire en mauvais état, parce que l'on n'a pas eu les investissements nécessaires qui auraient dû être faits tous les ans, de façon régulière, depuis plusieurs années. Cela rejoint un sujet que l'on a pu voir sur d'autres questions moins passionnantes, mais tout aussi essentielles, je pense notamment au sujet du cimetière, que l'on avait déjà eu l'occasion d'évoquer ici. Et donc on a effectivement beaucoup de sorties à faire, donc cela renvoie un petit peu à votre bilan sur le sujet. Pour autant, vous connaissez l'ambition du projet que l'on porte avec la nouvelle médiathèque, qui n'a rien à voir avec le projet qui avait été porté par l'ancienne équipe municipale, puisque l'on double la surface, et qu'au regard des exigences de la DRAC, il y a l'obligation d'avoir deux documents, enfin la préconisation. C'est une préconisation sur laquelle on travaille : deux documents par habitant. On n'est pas loin de 80 000 habitants, cela va être 160 000 documents qui vont exister dans l'ensemble des deux médiathèques. Et donc on a prévu un financement pour cela parce que, justement, quand on installe une médiathèque, l'État est prêt à financer 50 %. Donc vous voyez l'ambition que l'on porte sur le sujet, qui n'est pas simplement qu'un objet architectural, qui n'est pas simplement un nouvel espace de découverte culturelle, un lieu de convivialité, c'est aussi un projet de fond avec des avancées pédagogiques pour les plus jeunes, et puis un apport culturel vraiment important qui sera porté pour ces équipements. Donc, bien évidemment, on a prévu le budget. Celui-ci s'étale sur deux ans pour la phase de l'installation. Donc, pour l'instant, on est plutôt dans une phase de sorties de documents parce que, après, on va avoir à gérer le transfert. Donc on va commencer à acheter des documents parce que l'on va les équiper d'un point de vue électronique. Ces documents vont avoir une identité

électronique, donc il y a tout un travail à faire pour préparer cela. Et, vous voyez, la médiathèque de Champigny, enfin je parle essentiellement de celle qui a la plus forte fréquentation, celle de Jean-Jacques-Rousseau, elle est très faiblement fréquentée. Et si vous faites des ratios par rapport aux autres médiathèques qui sont autour, on est plus de deux fois inférieurs en termes de taux de fréquentation par rapport aux autres, et ça s'explique notamment par ce phénomène que l'on vient d'évoquer, et qui nous amène à cette délibération, c'est-à-dire qu'il y a eu tellement peu de renouvellement de collections au cours des dernières années que les gens ne viennent plus, parce qu'ils n'ont plus de nouveaux documents. Alors on fait des activités parfois un peu différentes : découverte de musiques, il y a de la presse, il y a quand même des choses, mais on voit bien que l'attente des habitants, elle est d'une autre nature. Elle est aussi de découvrir des nouveaux supports. Si vous prenez le cas de la librairie qui est juste en face, qui fait vivre ses éléments avec, à chaque fois, toujours des nouveaux livres à acheter, eh bien c'est ce qui crée l'attractivité. Et donc on a tout un travail à faire en réseau avec les deux médiathèques qui existeront et puis les acteurs comme la librairie L'instant Lire.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce point. Donc on va passer peut-être à l'approbation. Monsieur TITOV une question, et Madame CAPORAL ensuite, une dernière avant de passer peut-être à voter. Je pense que tout le monde votera favorablement sur ce point, j'ose l'espérer. Monsieur TITOV. »

#### **M. TITOV**

« Merci Monsieur le Maire. Il me semble que, quand on le fera le comptage, le comptage est compliqué à faire, il me semble que tous les numéros sont déjà enregistrés d'une manière électronique. Donc là, si on décide d'en enlever plusieurs milliers au niveau de la manutention, eh bien, s'il y en a 15 000, ils ont forcément été bipés un par un pour les enlever puisque, normalement, ils sont dans la base. On peut les emprunter, donc il me semble qu'ils sont déjà enregistrés. Donc il doit bien y avoir un fichier qui répertorie ceux qui ont été enlevés, sinon on ne peut plus les emprunter. Merci. »

#### **Monsieur le Maire**

« Je vous le confirme. Il y a des documents que l'on ne peut plus emprunter depuis bien longtemps, parce que les codes-barres ne sont plus opérationnels, ne passent plus du tout sur ces technologies. Dans la prochaine approche, on sera sur du RFID, donc quelque chose de totalement différent, comme cela existe dans toutes les médiathèques modernes aujourd'hui. On est restés sur une technologie très obsolète. Et puis alors le logiciel qui existait pour gérer, il n'y a plus personne qui est en capacité de le gérer en termes de maintenance. Donc on a des bugs réguliers, et donc on a des absences dans le stock. Voilà. Donc on a une vraie difficulté technique, qui n'est pas nouvelle mais qui n'avait jamais été traitée. Je ne vais pas vous refaire l'état de la situation de l'informatique de la Ville depuis que l'on est arrivés, et comment on a remonté la situation, mais ce sujet n'était absolument pas traité sur le plan informatique, et donc pour pouvoir traiter les données, eh bien effectivement on a besoin de support. Madame CAPORAL, pour une dernière question. »

#### **Mme CAPORAL**

« Oui, en fait, c'était juste pour vous demander la réponse à ma précédente question, c'est-à-dire : quel est le montant qui sera alloué pour le rachat des livres l'année prochaine ? Alors, même si en 2028 nous aurons une nouvelle médiathèque, j'imagine qu'il y a tout de même une somme qui est prévue

pour les renouvellements des livres de l'année prochaine. C'est juste ça que je demande ainsi que le listing, puisque de toute façon il est obligatoire, vous devez l'avoir. Ce sont des biens publics. »

#### **Monsieur le Maire**

« Je vous le redis, si vous ne l'avez pas entendu en réponse à la question de Monsieur TITOV, il y a des documents qui ne sont plus répertoriés informatiquement parce que les codes-barres sont désuets, parce que les documents sont dégradés et que le logiciel n'était pas maintenu. Donc il y a des éléments de manque. Je n'y suis pour rien. Vous n'aviez qu'à vous en occuper auparavant. En ce qui concerne le budget, on est sur un budget, potentiellement, qui pourrait aller sur 1 M € pour acheter l'ensemble des équipements nécessaires, et on verra effectivement le financement que l'on arrivera à obtenir pour équiper la future médiathèque qui n'arrivera pas en 2028, comme vous l'avez évoqué, et qui sera pleinement opérationnelle en 2025. Donc cela arrivera bien plus tôt que vous ne l'évoquez et je crois que cela correspondra véritablement aux attentes des Champinois. Donc je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Donc un bien long débat pour une unanimité. Je vous remercie. Point suivant : la signature de la convention dans le cadre du CLS, Raymonde DUVERGER. »

#### **à l'unanimité**

### **13) Signature-renouvellement du Contrat local de santé (CLS) entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'Agence régionale de santé d'Île-de-France**

#### **Mme DUVERGER**

« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de la signature du renouvellement du Contrat local de santé entre la ville de Champigny-sur-Marne et l'Agence régionale de santé d'Île-de-France. La Ville de Champigny-sur-Marne a souhaité poursuivre et étendre cette dynamique en favorisant les parcours de santé cohérents à l'échelle locale, et a donc décidé de renouveler, avec quelque peu de retard, le Contrat local de santé pour une durée d'un an, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Suite à cette prolongation, un bilan sera fait afin de mettre en place un nouveau Contrat local de santé pour la période 2024-2028. Cette prolongation du Contrat local de santé sera cosignée avec l'Agence régionale de santé et s'articulera autour de quatre grands axes : l'accès aux soins et la prévention, le parcours de santé des personnes âgées, la coordination en santé mentale, et santé des enfants, adolescents, parentalité.

Afin de permettre à la Ville de Champigny-sur-Marne de s'inscrire dans cette démarche en faveur d'une santé globale, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes du contrat de transition du Contrat local de santé, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat de transition du Contrat local de santé et tous les documents y afférant.

#### L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4<sup>e</sup> commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1<sup>re</sup> commission

Une question a été posée par Monsieur LURIER au cours de la séance de la 1<sup>re</sup> commission. Monsieur LURIER demande à quel moment le bilan sera fait. Réponse en séance de Madame AMAR : le bilan va être fait au plus tard le 31 mars 2024.

**Monsieur le Maire**

« Très bien, merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est pour ? Donc c'est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point suivant : Geneviève CARPE. »

**à l'unanimité**

**14) Signature de la convention relative à la responsabilité conjointe du traitement des données à caractère personnel issues des formulaires d'autorisation parentale à la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV), et à d'autres vaccinations réalisées dans le cadre des campagnes nationales de vaccination contre les HPV dans les collèges**

**Mme CARPE**

« Oui, Merci Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues. Il s'agit en effet de la signature de la convention relative à la responsabilité conjointe du traitement des données à caractère personnel issues des formulaires d'autorisation parentale à la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV), et à d'autres vaccinations réalisées dans le cadre des campagnes nationales de vaccination contre les HPV dans les collèges. On peut constater que les infections à papillomavirus humains (HPV) sont fréquentes et hautement transmissibles, essentiellement lors des contacts sexuels où la vaccination contre ces infections à papillomavirus humains (HPV) prévient jusqu'à 90 % des infections HPV à l'origine de lésions précancéreuses et/ou de cancers. Donc afin d'améliorer la couverture vaccinale chez les filles et les garçons, à la suite de l'annonce du président de la République du 28 avril 2023, une campagne nationale de vaccination contre les HPV en milieu scolaire, c'est-à-dire en collège, pour les élèves de 5<sup>e</sup>, a été déployée dès cette rentrée scolaire 2023-2024, dans le cadre des centres de vaccination gérés notamment par les centres municipaux de santé. En fait, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention relative à la responsabilité conjointe du traitement des données à caractère personnel issues des formulaires d'autorisation parentale à la vaccination contre les infections HPV et à d'autres vaccinations réalisées dans le cadre des campagnes nationales de vaccination contre les HPV dans les collèges, et d'autoriser bien sûr Monsieur le Maire et/ou son représentant à signer cette dite convention et tous les documents y afférant. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité pour les membres présents de la 4<sup>e</sup> commission

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 1<sup>re</sup> commission ; un vote réservé de Monsieur LURIER. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des interventions ? Madame MASMOUDI-LAJNEF. »

**Mme MASMOUDI-LAJNEF**

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Je voulais juste savoir si cette campagne de vaccination a démarré sur Champigny. Et, concernant l'objet de cette délibération, savoir si, finalement, on avait des retours positifs des parents. Parce que, me semble-t-il, cette campagne de vaccination est accompagnée d'une campagne de communication assez faible. Les parents ne comprennent pas bien l'intérêt de cette vaccination et, me semble-t-il, répondent plutôt par la négative pour cette vaccination. Voilà. Je voulais juste avoir des informations si cela avait démarré notamment à Champigny. »

**Monsieur le Maire**

« Geneviève. »

**Mme CARPE**

« Cette vaccination a démarré en effet par le collègue Lucie-Aubrac. Je crois qu'il y a eu 29 élèves. Cela va s'échelonnez jusqu'en décembre. On a un seul collègue en effet qui n'a pas encore répondu ; il s'agit du collègue Rol-Tanguy. On va le relancer mais en principe, au contraire, je trouve qu'il y a une bonne réponse, dans l'ensemble, des parents qui adhèrent assez bien à cette proposition. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Monsieur LURIER. »

**M. LURIER**

« Oui, c'est juste une remarque, mais qui explique en partie mon vote réservé. Je m'étonne que dans les données qui sont demandés dans divers documents on pose la question de l'affiliation ou non à une mutuelle. Je ne vois pas trop, dans le cadre d'une campagne de vaccination obligatoire, ce que vient faire le fait de savoir si les responsables de l'enfant sont affiliés à une mutuelle ou pas. Et donc je m'interroge un peu sur le caractère de recueil de ces données, même si c'est sous le contrôle, j'imagine, de la CNIL, qui a dû donner un avis favorable ou pas. Mais cela me paraît, dans ce cadre-là, relever de je ne sais pas trop quoi. Il me semble que l'état civil, le numéro de sécurité sociale des parents suffiraient amplement. Donc cette histoire de recueil de données à tort et à travers me chiffonne quelque peu. »

**Mme CARPE**

« Monsieur LURIER, une réponse est de dire que cela doit être des demandes de l'ARS en fait, parce que c'est un questionnaire qui a été proposé par l'ARS. Le fait est que c'est un peu spécial de demander si les parents ont une mutuelle. »

**Monsieur le Maire**

« Le cadre, c'est celui qui est fait dans le cadre de la convention par l'Agence régionale de santé. Donc on est obligés de s'y conformer. On note votre remarque, mais on est obligés de s'y conformer. »

**Mme CARPE**

« Oui, oui. »

**M. LURIER**

« J'entends bien que c'est un cadre fourni par l'ARS, mais il n'en demeure pas moins que je crois bon de relever cela, parce que ça paraît un peu curieux d'autant que c'est une vaccination obligatoire. »

**Mme CARPE**

« Oui, oui, ça paraît curieux parce que, de toute façon, la mutuelle n'a rien à voir. Oui, c'est vrai, vous avez raison. »

**Monsieur le Maire**

« Alors je précise quand même que c'est - d'ailleurs cela regroupait un petit peu la question de Madame MASMOUDI-LAJNEF - c'est-à-dire que ce n'est pas obligatoire. C'est une proposition, donc ce n'est pas une campagne obligatoire. Si c'était une campagne obligatoire, on en a connu encore récemment, là, effectivement, cela pourrait poser plus de questions. Là, comme on est sur une démarche de proposition, on est dans un cadre bien différent. Il y avait une autre question, Caroline ADOMO. »

**Mme ADOMO**

« Oui, j'avais juste une question sur le moyen de communication de cette campagne. Ça me paraît bien peu 29 élèves vaccinés en sachant que les collèges font à peu près 400, voire plus...

**Mme AMAR (*hors micro*)**

« Mais ce n'est que pour les 5<sup>e</sup>. »

**Mme ADOMO**

« Je m'interrogeais sur la manière dont la communication est faite. Est-ce qu'elle est nationale ? Est-ce qu'elle est à l'échelle locale ? Et quel type de communication ? »

**Mme CARPE**

« Alors, il s'agit, comme je vous l'ai dit, Madame ADOMO, des 5<sup>e</sup> dans les collèges. Ce n'est donc pas la globalité. C'est vrai qu'il peut y avoir sur certains collèges 29, et sur d'autres 40 élèves. Enfin, c'est variable. Et c'est national, donc de toute façon, il y avait une diffusion nationale. »

**Monsieur le Maire**

... qui est organisée directement par l'Éducation nationale, pas par les politiques. »

**Mme ADOMO**

« Ma question était justement : quelle a été la diffusion, le type de diffusion, et pourquoi uniquement les 5<sup>e</sup> ? Dans un collège, il y a plusieurs 5<sup>e</sup>. Donc c'est juste une interrogation. »

**Monsieur le Maire**

« Bien, en tout cas, c'est un bon dispositif qu'il est important de voter. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui refuse de voter ? C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. Dernier point avant de passer aux questions diverses. Point numéro 15, Céline THÉOPHILE.

**à l'unanimité**



## 15) Attribution d'une subvention exceptionnelle aux Restos du cœur

### **Mme THÉOPHILE**

« Oui, merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une attribution de subvention exceptionnelle aux Restos du cœur, qui est un acteur important de l'aide alimentaire en France, qui est confronté à des difficultés financières, notamment à l'augmentation du nombre de repas distribués. Donc c'est dans ce contexte que, en plus de sa subvention de fonctionnement annuelle, la Ville de Champigny souhaite apporter un soutien supplémentaire à l'antenne départementale des Restos du cœur de Champigny, et donc on vous propose de verser la subvention exceptionnelle de 5000 €.

### L'avis des commissions

Avis favorables à l'unanimité des membres présents des 6<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> commissions. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions. Il n'y en a pas. Bien alors avant de passer au vote, je vous précise qu'effectivement, on a été sollicités par les Restos du cœur qui, dans son courrier, évoquait les difficultés financières des communes mais qui en appelait à la solidarité. Vous voyez que l'on a le cœur d'y répondre. Au regard de tout ce qui est fait et en complément de la subvention classique annuelle, et aussi de ce qui était évoqué par notre collègue Michel DUVAUDIER tout à l'heure sur la récupération des denrées alimentaires sur les marchés, mais je crois que ce que l'on a pu constater, ce n'est pas forcément un nombre très élevé de demandes de nouveaux bénéficiaires, mais c'est surtout, ce qui peut être encore plus préoccupant, des bénéficiaires qui reviennent plus fréquemment et qui font des demandes un peu plus fortes, qui étaient parfois en capacité de payer la moitié de leurs repas, et qui maintenant le sont moins. Donc je crois que, dans ces moments-là, il faut effectivement entendre la situation, et surtout ne pas fragiliser cette structure qui existe depuis de nombreuses années et qui rend les services que chacun sait. Je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des votes pour ? Eh bien c'est adopté à l'unanimité. Parfait.

23 h 20. C'est bien. On n'a pas fini puisque l'on a quelques questions diverses. Donc on avait une question diverse de Jacqueline BENAHMED. »

**à l'unanimité**

## Questions diverses

### Mme BENAHMED

« Merci Monsieur le Maire, bonjour à toutes et à tous. Monsieur le Maire, est-ce que vous pourriez nous apporter quelques informations concernant les récents problèmes survenus au groupe scolaire élémentaire Maurice-Thorez ? »

### Monsieur le Maire

« Alors vous parlez sans aucun doute du sujet du chauffage, qui nous a valu un bel article dans la presse. Alors il est dommage que certains, qui ont écrit sur les réseaux sociaux que nous avons une haine des gens des quartiers populaires, ou tout du moins du mépris, puisqu'en gros, nous avons organisé la panne pour ne pas chauffer les enfants du quartier des Mordacs. Passons la caricature... d'autant que l'établissement était chauffé pendant la période de 15 jours qui précédait l'incident que nous avons connu, la nuit du dimanche au lundi, puisque le centre de loisirs, lui, fonctionnait pendant cette période de vacances scolaires. Pour autant, quand on entend des critiques de cette nature-là, bien instrumentalisées par un enseignant très syndiqué et très engagé politiquement, on ne peut que s'interroger sur ce qui n'a pas été fait dans cette école. Je rappelle tout de même que ceux qui ont eu du mépris pour les quartiers populaires, ce sont ceux qui n'ont pas voulu l'intégrer dans le cadre de l'ANRU 1 puisqu'à l'époque, ils avaient considéré qu'ils avaient peut-être un peu trop de charges de travail et que, au fond, il ne fallait pas tout traiter, et qu'ils n'ont traité que la maternelle. C'est la réponse qui a été faite par les services : "On n'a pas traité parce qu'à l'époque, les élus ont considéré effectivement qu'il y avait déjà beaucoup de choses à faire." Sauf que cette erreur, parce que, je le dis très clairement, c'est une erreur de l'ancienne municipalité, elle nous coûte une fortune aujourd'hui. Une fortune en fonctionnement, puisque c'est une passoire thermique terrible avec un système qui est désuet. C'est un Pailleron qui a près de 50 ans, enfin plus de 50 ans aujourd'hui, et puis surtout l'erreur, elle est financièrement dommageable. Vous voyez, Monsieur TITOV, vous disiez qu'il ne faut pas faire référence au passé, qu'il ne faut pas s'envoyer des chamailleries. Ce n'est pas une question de chamailleries, c'est qu'à l'époque, si ce groupe scolaire avait été fait dans son intégralité, à la fois la maternelle, mais aussi l'élémentaire, l'État payait 80 %. Cette école, c'est entre 28 et 30 M € pour la refaire, et elle a besoin d'être refaite. Parce que c'est une élémentaire double, le reste à charge pour la Ville aurait été de 5 M €. Aujourd'hui, l'ANRU 1 est passée, il n'y a plus de financement, on ne peut pas faire un programme ANRU juste pour la moitié d'un groupe scolaire, ça ne se fait pas, ça ne se faisait pas dans l'ANRU 1, ça ne se fait pas plus dans l'ANRU 2, donc cette erreur qui a été commise fait qu'aujourd'hui on se retrouve avec un problème à gérer. S'il n'y avait que celui-là, vous me direz, ce ne serait que du bonheur, mais on a aussi Bassis, on a aussi Cotton, on a aussi Decour, on a aussi Solomon. Et donc le reste à charge aujourd'hui, il n'est plus de 5 M € si l'on veut refaire cette école, mais de 30 M €. Vous voyez les erreurs du passé, elles ont besoin d'être aussi parfois rappelées, parce qu'elles éclaireront les difficultés présentes et futures des budgets que nous aurons à voter. Et donc j'inviterais ceux qui émettent des critiques en la matière à garder un peu plus de raison, lorsqu'ils ont fait des erreurs qui ont été commises à ce moment-là.

Alors ensuite, au titre des autres questions directes, je vais peut-être répondre à celles de Monsieur MAILLER parce que je ne voudrais pas qu'il se sente frustré de ne pas avoir eu des réponses à ses questions écrites puisque, la dernière fois, il était frustré après son numéro de claquettes pour sortir de la salle. »

**Monsieur le Maire**

« Et donc je voudrais vous dire qu'à la suite de cela, il m'a envoyé un courrier avec une dizaine de questions. Cela fait déjà beaucoup de questions diverses à répondre. Je ne sais pas si je pourrai répondre à toutes les questions de ce soir. »

**M. MAILLER (*hors micro*)**

« Ce sont des questions auxquelles vous n'avez pas répondu. »

**Monsieur le Maire**

« Mais je vais essayer d'apporter des éléments. Alors je vais me permettre, Monsieur MAILLER, de reprendre vos questions. La première concernait l'ANRU. "Sachant que des contentieux sont en cours dans ce dossier, pouvez-vous nous indiquer si le protocole a été signé ? Si oui, à quelle date, sachant qu'à notre connaissance, du côté de Chennevières, le projet est à l'arrêt. Dans ce dossier, nous vous demandons de suspendre toute procédure visant à demander aux habitants de remplir les demandes de changement de logement, d'autant que certains habitants du Petit-Quevilly se sont vu proposer des logements dans le square Rameau, alors que des habitants du 8 et du 10 - je prends vos termes - sont expulsables [ils ne sont pas expulsables, mais bon...] d'un autre projet, projet élaboré sans concertation, sans garantie d'un relogement sur site aux mêmes conditions, notamment pour les habitants qui vivent dans le quartier depuis 40 ou 50 ans, qui sont âgés et qui ne souhaitent pas partir." Alors déjà, il faut resituer un peu les inexactitudes de la question. Oui, je confirme qu'effectivement la convention est signée pour Champigny. Bien évidemment, on travaille maintenant sous signature électronique, et l'ensemble des partenaires ont bien signé. Par contre, vous nous dites que du côté de Chennevières, tout est à l'arrêt. Rien n'est à l'arrêt : le projet, il a été défendu en comité national de logement ensemble, entre la Ville de Champigny et la Ville de Chennevières, pour porter ce projet pour l'ensemble du quartier. Simplement, il y avait, comme nous l'avons eu d'ailleurs pour Champigny, des mises au point à faire entre le texte qui avait été défini lors du comité national d'engagement et ensuite la convention définitive. À Chennevières, ils ont une chance que nous n'avons pas : c'est que la Ville est propriétaire d'un foncier considérable, qui appartient à la Ville, et qui est un élément de valorisation dans le projet de l'ANRU. Et donc il y avait une difficulté, effectivement, entre l'État et la commune de Chennevières sur cette question de valorisation, puisqu'il y a des questions de compensation en termes de logement. Donc il y a des processus de rénovation urbaine et, au regard de cela, Chennevières, à juste titre, a défendu son intérêt pour faire en sorte que ce foncier ne soit pas un foncier dévalorisé dans le cadre du projet tel qu'il a été porté devant les instances de l'ANRU. Donc le projet n'est absolument pas à l'arrêt du côté de Chennevières. Je ne vous laisserai pas dire des choses qui sont fausses. Il y a un simple décalage qui a été opéré, mais le projet se fera, et peut-être même qu'il se fera dans la réalisation bien plus vite que celui de Champigny puisque, à la fois, il est en volume moins conséquent. Je rappelle les chiffres : sur les près de 450 M €, 285 M pour Champigny et le reste pour Chennevières. Donc on est grosso modo sur un tiers sur Chennevières et deux tiers sur Champigny. Donc le projet ira certainement plus vite, parce qu'il y a un volume moins important, et puis parce que les sujets de rénovation urbaine ne sont pas tout à fait les mêmes. Quand, à Champigny, on parle de barres et de tours, les immeubles de Chennevières sont, eux, des R+4, et pas des R+16 ou des R+30, et on parle de villas, un environnement un peu différent avec, bien évidemment, des problématiques qui ne sont pas tout à fait de la même nature. Je crois de mémoire, je vous dis cela de mémoire, je crois qu'en termes de relogements, ils en ont 8 ou 9 à faire sur Chennevières. On n'est pas dans le même

ordre de grandeur sur Champigny. Donc, bien évidemment, la situation se fera de façon un peu différente au regard du contexte de chacune des communes.

En ce qui concerne les éléments, vous nous dites : nous vous demandons de suspendre le processus de relogement. Non, le processus de relogement, il est engagé dans le cadre d'une MOUS et, avec Paris Habitat, on suit les dossiers. Avec Léon NGANDÉ, on suit la situation de chacun. Léon NGANDÉ reçoit plusieurs personnes du quartier, moi-même, j'en reçois parfois, et on essaie de trouver des solutions qui conviennent à chacun. Et on a d'ailleurs vu des gens tout à fait enchantés soit de rester dans le quartier, soit de venir dans un autre quartier de Champigny, soit de quitter la Ville, parce que cela correspondait à un choix. Et donc, aujourd'hui, globalement je ne dis pas que tout est parfait, loin de là, mais globalement, les réponses sont apportées plutôt dans un sens positif. Alors après, effectivement, quand la personne refuse une première fois, une deuxième fois, cela amène à des discussions, mais en tout état de cause, l'engagement qui a été pris devant les habitants sera respecté, à savoir que chacun qui aura une situation compliquée pourra venir nous trouver, et que l'on interviendra auprès du bailleur pour que la meilleure des solutions soit apportée. Et, effectivement, on peut très bien avoir quelqu'un du Petit-Quevilly qui aille dans la barre Rameau qui ne sera pas rasée. Sur la barre Rameau, il y a juste deux cages d'escalier, c'est tout. Et donc, sur le reste, s'il y a des appartements qui se libèrent, s'il y a des gens qui habitent aujourd'hui dans le Petit-Quevilly qui veulent rester dans le quartier, eh bien ils pourront le faire. Et c'est bien ce qu'on leur propose. Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce sujet.

Ensuite vous nous avez interrogés sur la suppression de l'aide à domicile. Alors le terme est un peu impropre. Vous nous avez dit : "Est-il exact que vous entendez supprimer le service de l'aide communale à domicile ? Dans cette hypothèse, pourriez-vous nous indiquer ce qui justifie ce choix et comment vous comptez remplacer ce service, ô combien utile pour nos aînés ? Que deviendront les agents affectés à ce service ?" Alors on ne la supprime pas, on la fait évoluer. L'idée, c'est effectivement aujourd'hui d'avoir une réponse qui corresponde plus aussi aux besoins des bénéficiaires. J'explique les choses : aujourd'hui, on a un dispositif qui fonctionne essentiellement en semaine, avec des difficultés pour un certain nombre de bénéficiaires des prestations de soins qu'ils demandent, voire le week-end... Quand on a besoin d'une toilette, du lundi au vendredi, c'est bien, mais on peut en avoir aussi besoin le week-end, surtout quand il y a des week-ends qui durent trois jours. Et donc cela, aujourd'hui, les agents de la collectivité ne souhaitent pas le faire. Et ce n'est pas parce que l'on va changer le mode de fonctionnement... Alors vous allez me dire - j'entends déjà, parce que cela a déjà été évoqué, je ne fais que répéter - que l'on privatise le service communal. C'est totalement faux, puisque l'idée, c'est de travailler plutôt avec des structures associatives. On en a ciblé dans le cadre de la collaboration, notamment avec le Département du Val-de-Marne, des acteurs qui sont bien connus, qui sont bien ancrés dans le territoire. Et puis il y a un autre acteur que l'on connaît bien à Champigny, qui s'appelle l'Adef, que l'on va accompagner pour faire évoluer l'offre qui est faite aujourd'hui en termes de soins, mais qui va aller plutôt vers l'aide à domicile, de telle manière à avoir une réponse beaucoup plus large, y compris pour répondre justement à ces demandes du soir, du week-end, auxquelles aujourd'hui on ne parvient pas à répondre. Et si vous nous dites : Oh là, là, c'est la droite, vous voyez, ils suppriment le service public, parce que simplement les agents de la Ville ne voulaient pas travailler le week-end, eh bien je vous dirai que vous avez fait la même chose. Alors est-ce que vous considérez qu'il y a deux catégories de fonctionnaires ou d'agents de la collectivité ? Il y a ceux qui seraient méprisables parce qu'ils font un mauvais métier, auxquels on n'a pas donné la possibilité de le faire, et puis là, ceux-là on ne pourrait pas le faire parce qu'ils font un métier un peu différent ? Et vous avez été confrontés exactement à la même difficulté sur un autre secteur : celui du

nettoisement de la mairie. Les agents avaient refusé de travailler le dimanche. Ils ont dit : on veut notre dimanche, et aujourd'hui, il y a des interventions qui se font le dimanche. Et le samedi, me souffle Sophie AMAR, je l'avais oublié, le samedi et le dimanche effectivement, mais surtout le dimanche, parce que là, on n'a vraiment personne. Parfois, le samedi, on a quelques agents... Et ces interventions sont confiées à la société Nicollin. Ce n'est pas nous qui avons fait le marché. Là, on est en train de le repasser. Vous aurez l'occasion de le voir en commission. Donc est-ce à dire que si on le fait pour certains, il serait plus acceptable que pour d'autres ? Non. Aujourd'hui, l'objectif, c'est de pouvoir trouver des solutions, en tout cas pour les bénéficiaires, qu'ils aient une solution qui réponde à leur attente. Et donc on est en train de faire évoluer ce dispositif. On l'a présenté déjà au Conseil d'administration. Vous auriez dû d'ailleurs en être pleinement informé, si votre représentant siégeait au Conseil d'administration - on ne le voit jamais - en tout cas il a obtenu un avis totalement favorable de l'ensemble des représentants du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration, aussi bien des élus, mais cela ne vous étonnera pas, mais aussi de l'ensemble des partenaires, syndicats, associations qui travaillent avec nous au sein du Conseil d'administration. Donc voilà : il n'y a pas une suppression, mais une modification, un changement d'organisation pour essayer de correspondre au mieux à l'attente des bénéficiaires.

Ensuite vous avez posé une question sur le SIRESCO. Alors le SIRESCO : "on est dans l'attente de votre part du prix de repas facturé par Elios à la commune, sur l'avancement de la procédure de fixation d'indemnités du SIRESCO, et sur le montant que la commune devra payer pour cette sortie. Nous souhaiterions également connaître le nombre de repas, le montant des prestations servies par Elios sur le premier semestre 2023." Alors vous revenez régulièrement sur cette question, avec des affirmations toujours très affirmées, comme si on allait forcément payer un coût de sortie. Ça se négocie, tout ça. C'est comme avec Vert Marine, ça se négocie. Je vous donne juste un exemple. Il y a certaines communes qui sont sorties il y a déjà quelques années, qui ont eu un long contentieux avec le SIRESCO et puis, au bout de 8 ans, eh bien elles n'ont rien eu à payer. Donc je vous inviterais à un peu plus de prudence dans votre propos quand vous dites que nous allons être tenus de payer quelque chose. On verra... On n'a pas la même lecture entre le président du SIRESCO et moi sur les chiffres. Les débats sont ouverts, ils sont remis maintenant à un avis du préfet, et puis chacun prendra ses responsabilités. On ira, si besoin est, devant le tribunal pour faire valoir les droits de la Ville de Champigny qui sont importants en la matière, qui sont très importants. Il faut rappeler quand même que la Ville de Champigny a fondé le SIRESCO. Quand on fonde quelque chose, on a un certain nombre de points à mettre à l'actif, comme on dit. Alors sur la procédure, donc elle suivra son cours. Ce que je peux vous dire, c'est que sur le premier semestre, le coût a été d'un peu plus de 2 M € et que, aujourd'hui, contrairement à ce que vous avez pu évoquer, je peux même vous donner un chiffre très précis 2 038 088,09 €, et je précise bien TTC pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, mais ce montant correspond à plein de choses. Ce n'est pas simplement les repas, on a aussi des prestations complémentaires, on a aussi les goûters, on a aussi les pique-niques, ce n'est pas que les repas, c'est bien plus global. Mais ce qui est important, c'est qu'aujourd'hui, alors que l'on était grosso-modo à 5400-5500 enfants qui déjeunaient tous les jours, on est passé à 5900. Vous voyez, on n'est pas loin des 6000, ce qui montre bien que si c'était si mauvais que cela, on n'aurait pas une progression de la fréquentation, puisque c'était une de vos craintes, je le sais. Et je voudrais vous rassurer, c'est important que vous soyez rassuré. »

**M. MAILLER (*hors micro*)**

« Absolument. »

**Monsieur le Maire**

« De même que si vous voulez un jour aller déjeuner au SIRESCO – SIRESCO, vous voyez, je vous voyais encore au SIRESCO – *(rires)* déjeuner dans une cantine de Champigny et constater ce que fait Elior, vous n'aurez aucun risque d'intoxication alimentaire, et tout se passera très bien, comme pour l'ensemble des petits Campinois. »

**M. MAILLER (*hors micro*)**

« Je vous remercie. »

**Monsieur le Maire**

« Je ne vous ai pas invité, je vous ai dit que c'était une possibilité. On n'en est pas encore à l'invitation, cela viendra peut-être, mais on n'en est pas là.

*(Rires)*

Ensuite vous avez évoqué les punaises de lit. Vous avez été informé que des punaises de lit auraient été découvertes au Studio 66 : “Est-ce bien le cas ? Y a-t-il d'autres équipements publics ou privés recevant du public touché par ce fléau ? Quelles mesures avez-vous prises pour les punaises de lit ?” Eh bien non, il n'y a pas de punaises de lit au cinéma Studio 66. On s'est rapproché bien évidemment du gestionnaire, la société Megarama. On a eu, dans une école, des remontées de parents qui nous disaient qu'il y avait sans aucun doute des punaises de lit. On a mené les investigations, on a surtout trouvé quelques enfants qui avaient des poux dans la tête. On a donné les traitements nécessaires mais, à ce jour, on n'a pas eu de punaises de lit. Alors je ne dis pas que cela ne peut pas arriver. On sait que c'est compliqué, ça peut se transmettre, ce qui est un véritable fléau, on en est pleinement d'accord, mais à ce jour, nous n'avons pas eu de punaises de lit dans les équipements de la Ville.

Alors ensuite, une autre question, les JOP 2024 : vive le sport ! Donc “lors d'un précédent Conseil municipal, vous nous avez informés que la flamme olympique passerait par notre commune, et que c'était le Département qui prendrait en charge le coût de cette opération. Pouvez-vous nous confirmer ce coût ? Par ailleurs, au-delà du paiement de ce droit, le passage de la flamme nécessitera la mise en place d'une organisation technique pour assurer ce passage et la sécurité du trajet. Pourriez-vous nous indiquer quels seront les coûts de cette manifestation pour la commune ?” Alors, si vous voulez avoir le coût exact, je confirme effectivement que la flamme olympique passera bien à Champigny, comme elle passera sur plusieurs villes dans le Val-de-Marne. Je ne sais plus précisément, je crois que cela doit être 23 ou 24 communes qui ont la chance d'avoir le parcours de la flamme olympique qui passera sur une partie de la commune, pas l'intégralité de la commune. Pour le coût de cette opération, je ne peux pas vous dire ce que cela représente pour Champigny, puisque vous vous intéressez forcément à la question campinoise. Plus globalement, je vous renvoie vers le Département qui vous donnera peut-être des informations sur le coût global. Mais moi, je ne l'ai pas. C'est le Conseil départemental qui a géré cette affaire, et pas le maire de Champigny. Concernant le passage de la flamme, vous dites que cela va nécessiter des coûts d'une organisation technique. Je ne peux pas vous dire exactement ce que cela va coûter encore aujourd'hui ; bien évidemment, on aura des barrières à faire, on aura de la sécurisation à faire. Pourquoi ? Eh bien tout simplement, parce que si l'on a connaissance aujourd'hui du parcours, on n'a pas la connaissance encore des préconisations du comité olympique par rapport à ce passage. C'est eux qui fixent le cadre, en lien évidemment avec les préfetures. Donc nous, on amènera une petite partie de logistique, mais c'est surtout l'État qui va conduire la sécurisation de ce parcours de la flamme avec, bien évidemment, des forces de police nationale qui seront mobilisées.

Bien évidemment, nous y apporterons notre concours : la police municipale sera aussi engagée sur cet événement, et puis je pense, pour avoir eu la chance il y a quelques années de suivre le parcours de la flamme olympique lors des Jeux olympiques à Albertville, et qui passait par Paris avant de rejoindre les Alpes, je me souviens qu'il y avait aussi beaucoup de bénévoles qui avaient participé, et c'est heureux d'ailleurs parce que les Jeux olympiques sont en fait un événement très populaire, avec des gens qui s'approprient véritablement cet événement-là. Donc on a prévu, on a commencé à regarder en tout cas, avec l'État, les zones qui pourraient être un peu sur le côté de ce parcours pour faire quelques animations, et les services des sports y sont tout à fait favorables, pour vivre cet instant qui arrivera quelques jours avant le lancement des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Vous aviez posé la question sur l'avenant à la DSP. Je ne pense pas qu'il y ait besoin d'y revenir : sur la question des 40 150 €, je vous ai répondu assez largement lors du point que l'on a fait sur le bilan de la DSP de la patinoire pour 2022.

Ensuite sur les ressources humaines : "Nous restons dans l'attente, depuis maintenant trois ans, de la transmission du tableau des emplois qui n'est jamais joint aux délibérations relatives aux emplois de la collectivité, et de la confirmation que tous ces points ont été soumis à l'avis du CST, comme cela doit être le cas, les notes transmises aux élus n'indiquant jamais cet avis." Alors, bien évidemment, tout est soumis au CST ; donc cela, je vous confirme qu'il n'y a pas de difficultés. Sur le tableau des effectifs des emplois que vous nous demandez, je vous le dis et le redis, et le redis à nouveau, ce n'est pas nouveau : nous avons pris une situation particulièrement compliquée, avec un système informatique ne fonctionnant pas, ne permettant pas de sortir les tableaux. Il a fallu reprendre tout le système informatique. Je vous rappelle que les investissements en informatique pour pouvoir gérer au mieux les services, et Dieu sait si c'est essentiel sur deux sujets majeurs que sont les finances et les ressources humaines, eh bien les investissements passaient plus dans les poches de certains que dans la collectivité. Donc on a remis tout cela maintenant à jour, on est passé d'un système, d'un logiciel peu fonctionnel et très peu pratiqué dans beaucoup de collectivités à maintenant un système qui est assez standard, qui commence à fonctionner. On a rentré toutes les données, et donc, comme je m'y étais engagé, vous aurez ces éléments-là, comme je vous l'ai toujours dit, fin 2023. Et ce soir, nous sommes quand ? Nous sommes le 15 novembre 2023, nous ne sommes pas encore le 31 décembre 2023. Donc il va falloir être encore un peu patient, et vous aurez les éléments tels que vous les souhaitez.

Vous m'avez interrogé ensuite sur les décisions prises dans le cadre... Vous avez réitéré votre demande, pourtant là, je vous ai répondu, alors je vais, là aussi, vous répondre à nouveau, mais à un moment, il faudra quand même un peu enregistrer les réponses que je formule, parce que vous répétez toujours les mêmes questions : "Nous réitérons notre demande visant à savoir quel fondement juridique vous permet de signer les contrats campinois de réussite. Nous souhaitons obtenir la liste des projets financés, dont le montant attribué. Ces informations ne figurent pas dans la liste des décisions transmises. Alors je vous rappelle que l'on a voté une délibération sur les contrats campinois de réussite, s'appuyant bien évidemment sur les dispositions du CGCT, et notamment l'article 21 21- 29 qui, effectivement, donne la compétence au Conseil municipal pour voter un cadre global. Après, il y a les décisions individuelles, et c'est dans ce cadre-là que se font les décisions individuelles du CCR, mais tout est inscrit dans la délibération. Je vous invite à la relire, et si vous nous dites que, comme vous l'avez mentionné tout à l'heure, vous lisez pleinement les délibérations, en fait, je vous avais déjà répondu. Donc le fondement, il est bien là, et donc vous avez les éléments en votre possession.

Ensuite vous avez posé une question concernant la copie de la décision relative à la revalorisation des quotients familiaux et des prestations. Je vous ai répondu tout à l'heure sur le sujet de la revalorisation

qui était à savoir, essentiellement, sur des arrondis. Si vous voulez qu'on vous la recommuniquera, on vous l'a recommuniquera, il n'y a aucune difficulté sur le sujet.

“Pouvez-vous nous confirmer, dans le cadre de la décision 494, si la commune envisage de prendre à sa charge directement ou par l'octroi d'une subvention d'investissement les travaux de remise en état du local mis à disposition pour l'association Booglaw. Alors c'est l'association qui a mis en place ce refuge pour les animaux à Champigny. Ce que l'on a convenu avec cette association, qui payait un loyer extrêmement cher dans la commune où elle était jusqu'à présent, c'est de faire, comme vous le savez puisque l'on a déjà évoqué un loyer très symbolique de 100 € pour un équipement qui est quand même un équipement qui se valorisait, au moment de l'acquisition, à 450 000 € - donc vous voyez que l'on n'est pas dans les 200 € par jour que l'on a pu évoquer pour Chanteloup - et ce local avait besoin effectivement de quelques travaux, alors pas pour une remise aux normes puisqu'il n'y a pas de normes particulières pour ce type d'activité, ce n'est pas un établissement qui reçoit du public, il y a juste les animaux et les membres de l'association qui sont présents, et donc il n'y a pas de cadre spécifique. L'association a visité les locaux, elle a pleinement eu conscience de l'état général : des côtés positifs, d'autres un peu moins puisque ce site avait été squatté, donc avait quelques dégâts. Mais ce n'est pas forcément les éléments qui étaient cassés qui, de toute façon, étaient en lien avec l'activité animalière. Donc il n'y avait pas de difficultés spécifiques, en tout cas, c'est ce qu'ils nous ont dit, par rapport à leurs besoins. Par ailleurs, on aura peut-être, à un moment ou à un autre, puisque maintenant l'association est bien domiciliée à Champigny, qu'elle a son activité sur Champigny effectivement, à avoir une subvention complémentaire. En tout cas, on le verra au moment des appels à subventions pour les associations. Et puis par ailleurs, aujourd'hui, on a un prestataire qui intervient pour récupérer les animaux, avec pas toujours d'ailleurs les meilleures des formules, et donc on est en train de regarder s'ils pourront le faire, auquel cas ils auraient des recettes en complément qui viendraient sur cette partie-là. Donc vous voyez que les choses se font en complète collaboration avec l'association que nous avons retenue pour ce projet.

Dernier point que vous avez évoqué : alors comme toujours avec vous, il y a vos illusions, vos espoirs, vos rêves, et vous vous appuyez sur les éléments d'un autre conseils juridiques. Alors vous le dites, mais je vais recadrer tout de suite : “Par ailleurs, comme l'a suggéré votre conseil dans son mémoire en défense en contentieux nous opposant à la Ville sur la place réservée à l'opposition municipale dans votre bilan de mi-mandat, nous vous demandons de bien vouloir revoir l'espace réservé dans les tribunes du magazine à 1000 caractères.” Ce que disait l'avocat, il ne disait pas qu'il fallait que vous obteniez 1000 caractères, il disait que le sujet que vous évoquiez n'était pas en rapport, et que vous aviez la liberté de le demander. Je vais même vous dire une chose, vous pourriez même en demander 2000, voire 3000, tout le monde peut demander ce qu'il souhaite : le Père Noël, c'est pour bientôt. Mais je ne suis pas le Père Noël. Et voilà. Et aujourd'hui vous en avez déjà 4400. Alors vous êtes 11, vous avez 400 caractères chacun, et si l'on divise le nombre de caractères que nous avons au niveau de la majorité, on en a beaucoup moins. On en a pratiquement trois fois moins que vous. C'est la proportionnalité, vous me direz, mais c'est ainsi, et on l'a pleinement accepté. Tout cela pour vous dire qu'il n'est pas question, pour l'heure, de revoir ce sujet. Et vous demandiez à avoir un droit de réponse. Il y a deux éléments pour que l'on ait un droit de réponse dans un magazine municipal : il y a un droit de réponse qui, effectivement, serait une position précise qui serait politique ou visant à attaquer, et puis il y a un élément informatif. Qu'est-ce qui était précisé ? C'est que dans le cadre du bilan de mi-mandat, je lis exactement ce qui a été dit et je reprends votre document : “En 2018, pour le bilan de mi-mandat, le maire en poste en 2018 [il est juste derrière vous] avait refusé les tribunes de l'opposition pour les remplacer par des pages blanches.” Moi je veux bien que l'on me fasse tous les



procès, comme vous l'avez fait la dernière fois, lors de votre numéro de claquettes, en vous excitant : "Vive la démocratie, on n'a pas le droit de s'exprimer" mais juste une chose, puisque l'on a fait référence à l'ancienne mandature : dans l'ancienne mandature 75 % du temps de parole était occupé par la majorité, parfois avec des longs discours pour refaire le monde, 25 % pour la minorité de l'époque. Aujourd'hui, c'est 60 % du temps de parole que vous utilisez, dont pratiquement 50 % pour vous seul, Monsieur MAILLER, vous seul au monde parmi nous autres, 49, et donc je pense que vous pouvez avoir la parole, il n'y a aucun problème, mais quand vous dites que vous êtes muselé, que vous ne pouvez pas parler, je crois qu'il ne faut quand même pas exagérer. »

**M. MAILLER (*hors micro*)**

« 400 signes... »

**Monsieur le Maire**

« Là vous, n'avez pas la parole, par contre. D'accord ? »

**M. MAILLER (*hors micro*)**

« Je... (*Inaudible*) »

**Monsieur le Maire**

« On n'est pas dans un débat, on est sur les questions diverses, ce qui n'ouvre pas de débat. »

**M. MAILLER (*hors micro*)**

« Ben vous me dites, vous m'interpellez... »

**Monsieur le Maire**

« Donc je vais vous demander de vous taire, sinon je ne pourrais pas finir. Et donc je rappelle simplement, et je le regrette d'ailleurs, que Caroline ADOMO soit partie, puisque Caroline ADOMO a fait une tribune pour dire : c'est scandaleux, nous n'avons pas le droit de nous exprimer suffisamment. J'aurais aimé l'entendre pour défendre la démocratie pour un certain nombre d'entre vous en 2018, lorsque l'on nous a demandé - nous, on vous a laissé quatre semaines pour écrire 400 signes, ce n'est quand même pas irréalisable - quand on nous a laissé 24 heures pour faire une tribune que l'on nous a supprimée, parce que le fond n'allait pas. Là, on était totalement censurés, et j'ai reçu un mail 48 heures après, au nom de Monsieur FAUTRÉ disant : Écoutez, on a des habitants qui s'expriment, on a ces quelques témoignages, on considère que tout le monde s'exprime, donc il n'y a pas lieu d'avoir de la communication pour l'opposition. Ce qui est totalement illégal. Dans un document de mi-mandat, il y a l'obligation que l'opposition s'exprime. Vous n'avez même pas respecté la loi. Nous, on aurait pu vous mettre au tribunal, on aurait gagné sans problème... »

**M. MAILLER (*hors micro*)**

« Eh bien pourquoi vous ne l'avez pas fait ? »

**Monsieur le Maire**

« Nous, on ne s'abaisse pas à ça. On laisse la petitesse à ceux qui veulent faire des recours à tout-va qu'ils perdent à chaque fois. »

**M. MAILLER (*hors micro*)**

*(Inaudible)*

**Monsieur le Maire**

« Et donc, Monsieur MAILLER, arrêtez de parler en même temps. »

**M. MAILLER (*hors micro*)**

**Monsieur le Maire**

« Et donc, et donc, et donc, en l'occurrence... »

« Monsieur MAILLER, arrêtez de ronchonner, et je vous dis : en l'occurrence, il y a certains ici même qui auraient dû défendre la démocratie. Et donc vous êtes bien mal placés pour donner des leçons de démocratie.

Voilà. J'ai répondu aux questions de Monsieur MAILLER. Alors j'aurais aimé répondre aux autres questions : celles de Monsieur SOLARO, Madame CAPORAL, Monsieur LURIER, Monsieur TITOV, mais on est déjà à plus de 30 minutes de discussions. »

« On est déjà à plus de 30 minutes, et comme on est à plus de 30 minutes, on va appliquer notre règlement intérieur : les questions diverses sont limitées à 30 minutes de temps de parole. Donc je vous inviterai à poser vos questions à Monsieur MAILLER qui a monopolisé l'intégralité du temps de parole. »

« Et maintenant je vous souhaite une excellente soirée. »

***La séance est levée à 23 h 57.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h57

et ont, les membres présents, signé après lecture.

Le Maire  
Président de séance



Le Secrétaire de séance



**NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION :**

- DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
  - COPIE DES DELIBERATIONS
  - COPIE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.
- 
- PROCES VERBAL PUBLIE LE 20 DEC. 2023